Nations Unies

S/PV.6483



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6483e séance

Mercredi 16 février 2011, à 15 h 20
New York

Présidente :	Mme Viotti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Kumar
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/43)

11-23604 (F)





La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/43)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Vlora Çitaku.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/43, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Lamberto Zannier.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi décrit en détail les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 19 octobre 2010 et le 15 janvier 2011. Aujourd'hui, je souhaite attirer l'attention du Conseil sur les événements importants survenus pendant la période à l'examen et l'évolution de la situation, ainsi que sur les défis majeurs en ce qui concerne la sécurité et la stabilité au Kosovo et sur les moyens qui, à notre avis, permettraient de les relever.

Au Kosovo, les trois derniers mois ont été caractérisés par l'instabilité et l'incertitude politiques. En décembre, les autorités du Kosovo ont tenu les premières élections de l'Assemblée organisées en dehors du cadre de la résolution 1244 (1999) et dans lesquelles la MINUK n'a joué aucun rôle. Il n'y a pas eu d'incident majeur de sécurité le jour des élections. La participation des Serbes du Kosovo a été la plus importante depuis les élections générales organisées par la MINUK en 2001, à l'exception du Kosovo du Nord, où elle a été négligeable. Cependant, les observateurs locaux et internationaux ont signalé de nombreux cas d'irrégularités et de manipulation de votes. La Cour suprême du Kosovo, le Comité des plaintes et recours en matière électorale et la Commission électorale centrale ont essayé de résoudre ces problèmes, et de nouveaux scrutins ont été organisés dans plusieurs municipalités. Toutefois, les observateurs étrangers ont indiqué que des irrégularités avaient persisté dans certaines localités.

Les résultats définitifs ayant été certifiés, les dirigeants du Kosovo sont maintenant en train de former un nouveau gouvernement, qui, je l'espère, sera assez fort et stable pour engager sérieusement un dialogue de fond avec Belgrade. Je voudrais également rappeler les appels lancés par divers membres de la communauté internationale, demandant à ce que le Gouvernement du Kosovo soit composé d'individus qui n'ont rien à se reprocher, appels que j'appuie pleinement.

Au cours de cette période, le rapport du Rapporteur spécial Dick Marty de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été publié. Il porte sur des allégations d'activités de crime organisé, y compris le trafic illicite d'organes humains, menées par les membres de l'Armée de libération du Kosovo dans le nord de l'Albanie en 1999. Le 25 janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution demandant à ce qu'une enquête soit menée sur les allégations de traitement inhumain de personnes et de trafic illicite d'organes humains au Kosovo.

À mon avis, ce rapport du Conseil de l'Europe doit être pris au sérieux et une enquête doit être lancée d'urgence, dans l'intérêt de tous. À cet égard, je ne peux qu'exhorter tous ceux qui ont des informations pertinentes, y compris M. Marty, à communiquer dans les plus brefs délais, tous les éléments de preuve dont ils disposent à ceux qui sont chargés de mener cette enquête. Bien entendu, il est vital de fournir la protection voulue à tous les témoins. J'ai abordé cette

question avec le Chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), M. Xavier Bout de Marnhac, qui m'a assuré qu'EULEX avait les services spécialisés et était compétente pour mener cette enquête en vertu de la résolution 1244 (1999). Je crois comprendre qu'EULEX serait disposée à assumer toutes les responsabilités qui lui seraient confiées relativement à cette question. De mon côté, je ne peux que réaffirmer que la MINUK apportera son plein appui aux responsables de l'enquête.

En plus de ces questions, s'il est vrai que sur le plan de la sécurité, la situation est demeurée largement la même au Kosovo depuis la dernière période considérée et que des questions politiques non résolues continuent de constituer une menace pour la stabilité à long terme du Kosovo, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur un autre problème qui devient de plus en plus urgent. Les difficultés budgétaires croissantes et les problèmes économiques qu'elles risquent d'entraîner pourraient bientôt prendre le pas sur les divergences politiques et devenir la plus grave menace à la stabilité du Kosovo.

Le Fonds monétaire international a indiqué que le Kosovo aurait du mal à accorder aux enseignants et aux autres agents de l'État les hausses de salaire importantes promises pendant la récente campagne électorale. Le Gouvernement a déclaré qu'il entendait couvrir ces dépenses grâce au recouvrement des recettes fiscales. Cependant, le niveau relativement bas des recettes fiscales recouvrées n'est que l'un des nombreux problèmes économiques auxquels les autorités du Kosovo font face. La faiblesse de l'investissement direct étranger et le taux élevé de chômage sont également préoccupants. Le Kosovo a un déficit commercial de 1,8 milliard d'euros et ses exportations ne représentent que 14 % de la valeur de ses importations. Comme si ces problèmes économiques ne suffisaient pas, l'accord avec l'Union européenne sur le traitement préférentiel des marchandises provenant du Kosovo n'a pas encore été renouvelé.

Le Kosovo a également le taux de chômage le plus élevé des Balkans occidentaux, qui s'élève à près de 45 % selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le produit national brut (PNB) par habitant le plus bas de la région. La dépendance à l'égard de la diaspora kosovare, surtout parmi les populations rurales à bas revenu, est élevée. D'après une étude récente du PNUD, un ménage sur cinq au Kosovo reçoit des fonds envoyés de l'étranger, et ces transferts de fonds représentent environ 11 % du PNB.

Les questions politiques non réglées contribuent également à aggraver les problèmes économiques du Kosovo, alors que les autorités du Kosovo s'emploient à trouver les moyens de participer aux mécanismes économiques régionaux avec des États qui ne reconnaissent pas ce pays, et sans l'intervention de la MINUK. En fait, la MINUK continue de faciliter la participation du Kosovo à diverses instances régionales de ce genre, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC).

Cette année, c'est la MINUK/Kosovo qui est Président en exercice de l'ALEEC, et des consultations intenses ont été menées avec toutes les parties prenantes pour trouver les modalités appropriées permettant d'assurer la participation de tous les membres de l'ALEEC aux réunions prévues cette année. En tant que signataires au nom du Kosovo, notre présence est requise aux réunions de l'ALEEC. Par conséquent, la MINUK s'emploiera à faciliter la participation du Kosovo et à veiller à ce que le processus de l'ALEEC ne soit pas paralysé. J'exhorte toutes les parties prenantes à s'employer à chercher des solutions aux problèmes économiques urgents auxquels le Kosovo est confronté et de revoir les prévisions budgétaires du Kosovo le plus rapidement possible, afin d'éviter à la population de se trouver confrontée à des difficultés injustifiables et potentiellement déstabilisatrices.

Cette situation économique fragile est incontestablement l'un des principaux obstacles au processus de retours. Toutefois, je suis préoccupé par l'effet catastrophique que les récentes attaques contre les membres des communautés minoritaires qui ont regagné leurs foyers peut avoir sur les retours, notamment l'attaque récente lancée le 28 janvier contre un Serbe du Kosovo dans la municipalité d'Istog/Istok et l'attaque menée par deux hommes albanais du Kosovo contre un couple kosovar-égyptien dans la municipalité de Deçan/Dečani le 23 janvier. Les autorités municipales ont condamné ces incidents, sur lesquels la police du Kosovo a ouvert des enquêtes. Néanmoins, de tels incidents peuvent dissuader d'autres personnes de regagner leurs foyers.

Des problèmes non résolus au Kosovo du Nord continuent de représenter un défi de taille pour la stabilité à long terme du Kosovo et pourraient avoir une incidence sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. S'il est vrai que la plupart des incidents sur le

plan de la sécurité sont des délits contre les biens, au cours de cette période, un Bosniaque du Kosovo a été assassiné. Sa maison, située au Kosovo du Nord, devait servir de bureau de vote lors des élections organisées par les autorités du Kosovo. Les enquêtes de la police suivent encore leur cours, notamment sur les liens allégués de ce crime avec les réseaux du crime organisé, mais les spéculations selon lesquelles ce meurtre aurait également été commis pour intimider ceux qui coopèrent avec les institutions du Kosovo ont exacerbé les tensions.

Les Serbes du Kosovo du Nord continuent de refuser de participer aux institutions du Kosovo. Dernièrement, des manifestants se sont rassemblés pour s'opposer à l'inauguration d'une aire de jeu et d'un parc récemment rénovés dans la zone nord de Mitrovica, parrainée par l'United States Agency for International Development et l'équipe de planification municipale de la zone nord de Mitrovica, mise en place par les autorités kosovares. La cérémonie a dû être annulée.

La MINUK continue d'être en contact étroit au quotidien avec les communautés du Kosovo du Nord. Ces contacts, ainsi que la poursuite des consultations et de la coordination avec toutes les parties prenantes, sont essentiels au Kosovo du Nord. Cependant, je dois signaler que contrairement à l'année dernière, la municipalité de Mitrovica-Sud a choisi de ne pas participer au processus de consultations en vue de la gestion de la prochaine phase de reconstruction de maisons destinées aux Albanais du Kosovo qui retournent au Kosovo du Nord. Ceci pourrait provoquer de l'instabilité sur le terrain. En outre, des médias de Pristina ont continué de pointer du doigt certains des membres du personnel de la MINUK au Kosovo du Nord sur la base de leur nationalité, les exposant ainsi à des risques potentiels de sécurité.

Toutefois, la MINUK continuera d'essayer de mener des efforts de médiation active entre les communautés et de servir d'intermédiaire entre les autorités du Kosovo du Nord et celles de Pristina, tout en promouvant le développement économique et la stabilité en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies au Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et nos autres partenaires sur le terrain.

J'espère que le recensement envisagé au Kosovo pourra se dérouler selon le calendrier prévu. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en tant qu'entité neutre, a accepté de s'occuper des opérations de recensement au nord du fleuve Ibër/Ibar. Toutefois, des représentants du Ministère serbe pour le Kosovo-Metohija ont, au cours des dernières semaines, demandé à la communauté serbe du Kosovo de boycotter le recensement. À mon avis, de tels appels risquent de nuire au bien-être à long terme des résidents du Kosovo, quelle que soit leur appartenance ethnique. J'exhorte toutes les parties à considérer le fait que le recensement tant attendu est de nature à contribuer au bien-être des habitants du Kosovo, et à faire en sorte qu'il puisse être mené suivant des procédures entièrement conformes à la résolution 1244 (1999).

La stabilité et le développement à long terme du Kosovo dépendent de la réussite du processus de réconciliation entre les communautés. Il importe donc que Belgrade et Pristina engagent d'urgence le dialogue et s'emploient à établir une coopération viable et une paix et une sécurité durables. La question des personnes portées disparues et du retour permanent des déplacées et des réfugiés peut être traitée plus efficacement par le dialogue entre les parties. Belgrade a souligné sa disposition à ouvrir le dialogue facilité par l'Union européenne demandé par l'Assemblée générale, et dont le lancement a été retardé en raison de l'instabilité politique qui a prévalu au Kosovo ces derniers mois. Maintenant qu'un nouveau gouvernement est sur le point d'être formé, je me félicite de ce que les autorités de Pristina se soient déclarées prêtes à s'engager dans cet important processus. À la MINUK, nous restons déterminés à coopérer étroitement avec l'Union européenne pour faire avancer ce processus.

Au nom du personnel de la MINUK, je souhaite remercier le Conseil de son appui continu, et réitérer les assurances que nous avons données quant à la poursuite de l'exécution du mandat qui nous a été confié. Nous restons, pour notre part, fermement déterminés à continuer d'opérer du mieux possible afin qu'une paix et une stabilité durables s'instaurent au Kosovo.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat du Conseil de sécurité sur le Kosovo en application de la résolution 1244 (1999).

Je me félicite de la présence du Représentant spécial, M. Lamberto Zannier. L'ONU reste un acteur essentiel dans la province. Nous estimons qu'il est crucial que tous les acteurs responsables sur le terrain, ainsi que le Conseil de sécurité, renouvellent leur appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pilier indispensable de la paix et de la stabilité.

Je voudrais commencer ma déclaration en réaffirmant la position de mon gouvernement concernant la déclaration unilatérale d'indépendance par les autorités de souche albanaise de notre province méridionale du Kosovo-Metohija. Pour nous, elle est nulle et non avenue. Nous ne reconnaissons pas, et nous ne reconnaitrons pas, l'indépendance autoproclamée de Pristina, ni explicitement ni implicitement. Cela procède de la volonté démocratique du peuple serbe et est consacré par notre Constitution. La grande majorité des États Membres de l'ONU, et de ceux siégeant au Conseil de sécurité, continuent de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et à l'Acte final d'Helsinki.

Au nom de mon pays, je voudrais une fois de plus les remercier sincèrement de leur appui et de leur solidarité. Nous les invitons à maintenir leur position de principe s'agissant des séparatistes, rendant ainsi caduques toutes tentatives unilatérales d'imposer des solutions à des différends ethniques et territoriaux, et empêchant par conséquent que la déclaration unilatérale d'indépendance ne devienne un précédent dangereux et déstabilisateur pour la communauté mondiale. Cela contribuera également à maintenir un climat international sûr, propice au dialogue tant attendu entre Belgrade et Pristina, dialogue que le monde a approuvé par acclamation en septembre.

Je tiens à souligner que la Serbie reste très attachée à ces pourparlers, malgré le fait qu'ils tardent à démarrer. Nous sommes d'accord avec l'évaluation que fait le Secrétaire général dans son rapport au Conseil (S/2011/43), à savoir que la concertation est extrêmement utile car elle permet de régler des problèmes de longue date et pourrait ainsi contribuer grandement à consolider la paix, la stabilité et la réconciliation au Kosovo et dans toute la région.

En automne dernier, la République de Serbie a annoncé qu'elle était prête à ouvrir le dialogue. Nous attendons toujours que Pristina le soit. Nous espérons qu'eux aussi le seront bientôt. Il y aura beaucoup de questions à débattre, et certaines plus compliquées que d'autres. Nous devons désormais nous efforcer de renforcer la confiance et la compréhension. Les résultats seront au rendez-vous si les parties font preuve de bonne volonté et qu'elles s'efforcent de parvenir à des arrangements constructifs avantageux pour tous les résidents du territoire. Cela pourrait ouvrir la voie à ce à quoi aboutirait le dialogue tôt ou tard, à savoir une paix entre Serbes et Albanais qui transformerait toute la région.

Mon pays est résolu à aplanir toutes les divergences à la table des négociations. Nous nous félicitons de l'occasion qu'offre le dialogue. Nous comptons en tirer pleinement profit, tout comme nous attendons raisonnablement des autres parties qu'elles fassent de même. Il est donc indispensable que toutes les parties s'abstiennent de modifier la réalité sur le terrain alors que les discussions se poursuivent. De nombreux rapports du Secrétaire général, notamment celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, mettent en garde contre ce risque.

Les autorités provinciales de souche albanaise continuent d'encourager la construction, sans autorisation légale, l'extension ou la construction de logements – défiant directement l'autorité de l'administration de la MINUK à Mitrovica. Elles semblent aussi envisager d'étendre les prérogatives des institutions basées à Pristina au Kosovo du Nord, contre la volonté des populations locales. La Serbie demeure extrêmement préoccupée par ces actes de provocation et d'autres, qui ne contribuent pas à la paix et à la stabilité au Kosovo du Nord et qui pourraient saper de manière dramatique le dialogue, et même provoquer son échec.

C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles la présentation de rapports par l'ONU reste indispensable. La Serbie se félicite de ce que le Secrétaire général, comme indiqué dans le rapport d'aujourd'hui, compte tenir le Conseil de sécurité informé de l'évolution du processus de dialogue. Il est indispensable que le Conseil joue un rôle majeur s'agissant de trouver un règlement global et de lui conférer une légitimité, conformément à la résolution 1244 (1999) et à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies.

La neutralité de l'ONU et de toutes les organisations exerçant sous son autorité – comme la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission État de

droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo – reste le seul cadre acceptable dans lequel nous pouvons tous travailler à l'amélioration des conditions de vie des citoyens ordinaires au Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique.

Nous apprécions énormément l'attachement de principe de la MINUK à la fonction de représentant du Kosovo à l'extérieur – en vertu de l'obligation qui lui est faite par la résolution 1244 (1999). Nous sommes profondément préoccupés, toutefois, par « le manque d'enthousiasme » des autorités provinciales de souche albanaise à l'égard de cette question. Le rapport d'aujourd'hui confirme une nouvelle fois que Pristina refuse de participer à un certain nombre de réunions régionales et internationales requérant la facilitation de la MINUK, notamment les sessions du Conseil de coopération régionale et les réunions convoquées dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, que la MINUK, qui a paraphé l'Accord au nom de Pristina, doit présider pendant toute l'année 2011.

Nous espérons que Pristina souscrira à la démarche que lui suggère la MINUK. Comme le rapport le souligne, leurs positions actuelles « auront des répercussions directes sur le développement économique et social du Kosovo » (*S/2011/43, par. 47*). Elles influeront aussi sur le degré de sérieux accordé aux lois par les démocraties de la région. La question des fonctions de facilitation de la MINUK ne peut être dissociée de la nécessité qu'il y a pour tous d'adhérer aux termes des traités et accords juridiquement contraignants. On ne devrait permettre à personne dans les Balkans occidentaux – ou dans le monde s'agissant de ce sujet – de simplement faire abstraction des procédures en vigueur ou essayer d'en imposer unilatéralement de nouvelles. La légitimité d'un changement est tributaire d'un accord. En attendant qu'il y en ait un, le strict respect du *modus vivendi* actuel est le seul moyen de faire en sorte que la coopération régionale continue de s'améliorer et la stabilité de se consolider.

Le rapport dont on est saisi appelle l'attention sur le nombre restreint de retours des personnes déplacées qui ne sont pas de souche albanaise. Au cours de la période à l'examen, le nombre de Serbes du Kosovo exerçant leur droit au retour est estimé à environ 120, sur un total de 205 835 expulsés depuis juin 1999, selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les refugiés (HCR). La faiblesse persistante du nombre de personnes déplacées qui retournent dans leur foyer est confirmée par le rapport de septembre 2010 d'Amnesty International qui indique qu'Amnesty, le HCR et d'autres organisations internationales « ne considèrent pas qu'en l'état les conditions se prêtent au retour durable des Serbes au Kosovo ». Le même document conclut que dans l'immédiat et sur le long terme, la situation est à la fois instable et incertaine. Il s'agit là d'un échec monumental.

Je tiens à rappeler au Conseil que la République de Serbie a demandé à maintes reprises aux parties prenantes d'axer leurs efforts sur cette question humanitaire clef qu'est la question des personnes déplacées. J'espère que l'on trouvera le moyen de permettre aux personnes déplacées serbes du Kosovo d'exercer leur droit au retour, immédiatement et sans condition.

Le rapport du Secrétaire général met l'accent sur les faits nouveaux intervenus sur la question du patrimoine culturel et religieux serbe dans la province. Nous nous félicitons du rôle déterminant joué par la MINUK pour faciliter les activités de l'UNESCO et de la Commission chargée de la reconstruction, qui relève du Conseil de l'Europe, au Kosovo. La Commission a été créée à la suite du pogrom de mars 2004 qui, en trois jours, s'est soldé par la destruction de 35 lieux saints de l'Église orthodoxe serbe. Bien que plusieurs projets aient été menés à bien, la Commission n'a toujours pas achevé ses travaux dans la province. Nous exhortons tous les bailleurs de fonds potentiels à contribuer à la prochaine campagne de financement de la Commission pour qu'elle puisse finir ses précieux travaux de reconstruction des églises et monastères serbes détruits.

Le rapport évoque la cérémonie d'intronisation de Mgr Teodosije, évêque de Raška-Prizren et de tout le Kosovo-Metohija, le 26 décembre, et la célébration du Noël orthodoxe organisée moins de deux semaines plus tard dans la même église. Les représentants des autres communautés religieuses ont assisté à ces deux cérémonies qui se sont déroulées dans l'ancienne capitale serbe de Prizren. Nous nous félicitons de cette présence et des autres contacts interconfessionnels qui ont été noués et nous remercions la MINUK qui n'a eu de cesse d'encourager de tels échanges. Nous savons en outre gré à la Force de paix au Kosovo (KFOR) de sa disposition à maintenir une sécurité statique sur quelques-uns des lieux saints orthodoxes serbes les plus importants, notamment le monastère de Dević, le monastère de Visoki Dečani et le patriarcat de Peć, qui

sont tous inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le rapport, qui signale que plusieurs lieux saints serbes ont été profanés au cours de la période considérée, appelle une nouvelle fois notre attention sur les risques liés à une diminution des effectifs de la KFOR. Malheureusement, le rapport ne fournit aucun détail sur ces crimes motivés par la haine et n'indique pas non plus si leurs auteurs ont été arrêtés. La culture d'impunité pour les attaques contre des sites qui sont au cœur même de l'identité nationale serbe continue de régner. Nous demandons à toutes les autorités compétentes de faire des enquêtes sur ces incidents déplorables une priorité.

La démocratie n'est pas enracinée au Kosovo. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui mentionne les conclusions du rapport sur l'indice de démocratisation 2010 au Kosovo préparé par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui conclut que « les processus démocratiques au Kosovo ne répondent pas pleinement aux normes démocratiques » (*ibid., par. 10*). Ce constat est corroboré par l'organisation Freedom House qui, dans sa Map of Freedom (Carte de la liberté), ne range pas le Kosovo parmi les démocraties électorales.

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner les résultats controversés des récentes élections organisées par les autorités de souche albanaise de Pristina. Le rapport du Secrétaire général l'indique sans détour, le Représentant spécial du Secrétaire général « n'a pas convoqué ces élections, qui n'ont pas été organisées dans le cadre de la résolution 1244 (1999), et n'en certifiera pas les résultats » (*ibid., par. 4*).

Aux dires de tous, l'élection a été entachée de nombreuses irrégularités, malgré la présence d'une moyenne de 14 observateurs dans chaque bureau de vote, selon les chiffres du rapport. Dans plusieurs bureaux de vote, il a fallu procéder à de nouvelles élections et à un recompte des votes. La délégation du Parlement européen qui a suivi les élections au Kosovo a relevé, selon le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, que « des carences sérieuses avaient mis en évidence un manque de volonté politique, y compris au niveau local, quant à la tenue d'élections législatives conformes aux critères et pratiques électorales internationaux » (*ibid., par. 9*).

Le rapport mentionne également la conclusion à laquelle est parvenue le Réseau européen des organisations de surveillance des élections, à savoir que « les nombreuses irrégularités relevées lors des élections législatives avaient gravement ébranlé la confiance placée dans le processus démocratique au Kosovo » (*ibid., par. 9*). Cela est d'autant plus regrettable que les élections précédentes, en d'autres termes celles organisées avec le plein appui de toutes les parties prenantes et conformément à la résolution 1244 (1999), avaient répondu aux plus hautes normes en la matière. Le rapport s'inquiète du fait que, sur le plan de la sécurité, la situation soit demeurée explosive et que le

> « nombre de meurtres et de cas de détention illégale d'armes et de fusillades est resté élevé. La criminalité organisée, qui portait surtout sur la contrebande et le trafic de stupéfiants, a continué d'être un sujet de préoccupation dans tout le Kosovo » (*ibid., par. 21*).

Le rapport ne donne toutefois aucun détail et n'évoque pas non plus les affaires en cours relatives au trafic d'organes humains. Seule l'annexe I du rapport mentionne plusieurs mises en accusation dans le cadre de l'affaire dite *Medicus* – une association de malfaiteurs suspectés de s'être livrés à un trafic d'organes à des fins de transplantation illicite. Le nom de certains des suspects dans cette affaire est également cité dans un rapport très accablant adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 25 janvier, et intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo ». Ce rapport se fonde sur un certain nombre de témoignages et sur les indices qualifiés d'« irréfutables » rassemblés par plusieurs services de renseignement et de police européens et confirmés par les analystes de l'OTAN. Il est particulièrement troublant d'apprendre que dès 1999, pour citer le rapport, « on a […] préféré fermer les yeux sur les crimes de guerre commis par [l'UÇK], privilégiant la stabilité immédiate » et que « des crimes commis par des membres de l'UÇK, y compris des hauts responsables, ont été, en fait, couverts et sont restés impunis ».

Le rapport note également que ce que l'on appelle le « Groupe de Drenica » a pris part à des activités de blanchiment d'argent et de contrebande de drogue, de cigarettes et d'armes, et de traite des êtres humains et qu'il est au premier chef responsable du sort de centaines de civils enlevés. Le rapport explique que les personnes enlevées ont été envoyées du Kosovo dans des camps de détention secrets situés dans le nord de l'Albanie, où nombre d'entre elles ont été opérées de force avant d'être assassinées. Leurs organes ont été

prélevés et vendus sur le marché noir international. Le rapport indique que ces événements se sont produits avant, pendant et après le conflit armé de 1999 au Kosovo.

Le rapport désigne explicitement Hashim Thaçi, l'actuel Premier Ministre du Kosovo, comme dirigeant du groupe et mentionne un certain nombre de personnalités connues, notamment Xhavit Haliti, Azem Syla et Fatmir Limaj qui « ont été les complices essentiels de divers types d'activités criminelles ». Il cite également nommément Shaip Muja, l'un des proches conseillers actuels d'Hashim Thaçi, comme faisant partie des acteurs de premier plan complices de ce trafic d'organes humains.

Pour que justice soit faite, il est indispensable de lancer une enquête judiciaire indépendante et approfondie sur ces allégations. Cette enquête doit être mandatée par la communauté internationale, qui doit en assumer la responsabilité. Elle doit en outre prévoir un programme efficace de protection et changement de lieu de résidence des témoins pour garantir la crédibilité de tous les témoignages. Il s'agit là d'un problème grave au Kosovo, puisque les auteurs du rapport indiquent qu'ils ont constaté une « peur, souvent une véritable terreur, […] auprès de certains de [leurs] interlocuteurs dès qu['ils] touchaient le sujet de [leurs] recherches ».

Aucune des institutions en place aujourd'hui n'a, en tant que telle, l'autorité, ni d'ailleurs la compétence *ratione temporis* ou *ratione loci*, de mener une enquête sérieuse qui couvrirait l'ensemble des faits mentionnés. Cela vaut notamment pour EULEX.

Je tiens à être clair sur le point suivant. La contribution d'EULEX pour découvrir ce qui s'est produit à l'intérieur du Kosovo sera essentielle. Toutefois, cela ne suffira pas, parce qu'EULEX ne peut pas opérer hors du Kosovo, alors que les allégations en question portent non seulement sur ce territoire mais également sur d'autres États Membres de l'ONU en Europe, en Asie et en Afrique. Une seule autorité doit en définitive coordonner l'enquête, gérer les questions juridiques et assurer une administration convenable de la justice.

La position de la République de Serbie est que la solution pourrait consister à mettre en place un mécanisme d'enquête ad hoc créé par le Conseil de sécurité et responsable auprès de lui. C'est ce qui a été fait dans les précédents cas mettant en jeu des crimes de guerre dans les Balkans, quel que soit le camp des auteurs, et indépendamment de leur rôle politique. Ce n'est que grâce à l'action du Conseil de sécurité que nous pouvons éviter de donner l'impression des deux poids deux mesures dans l'administration de la justice internationale. Le maintien d'une approche cohérente à l'égard de la question des crimes de guerre est un élément essentiel des efforts communs que nous déployons pour consolider la paix et la stabilité dans les Balkans.

Les derniers mots du rapport du Conseil de l'Europe précisent que notre seule ambition, aujourd'hui, est d'être le porte-parole de ces hommes et des femmes qui, sans distinction d'ethnie ou de religion, n'ont qu'une aspiration : que la vérité soit établie et que l'on mette fin à une impunité scandaleuse et, finalement, qu'ils puissent vivre en paix. Cette déclaration permet de comprendre ce que la Serbie attend du Conseil de sécurité – vérifier la véracité des allégations contenues dans le rapport et, si les preuves le justifient, traduire tous les responsables en justice. Nous ne nous attendons pas à ce que la discussion menée ici trouve une issue cet après-midi. À notre avis, nous lançons aujourd'hui un effort commun pour parvenir à un consensus sur la façon de faire face à ces odieuses assertions. La Serbie a l'intention de participer activement à ce processus.

Je voudrais bien faire comprendre que, pour nous, la question du trafic des organes humains est une question éthique et de droits de l'homme de premier plan. Nous devons absolument veiller à ce que cela ne soit pas perçu comme une tentative de rejeter le blâme sur tous. Il n'existe rien de tel que la culpabilité ou l'innocence d'une nation tout entière. La culpabilité, comme l'innocence, n'est pas collective, elle est individuelle.

Nous estimons que l'impérieuse nécessité de mener une enquête appropriée ne doit être ni politisée, ni liée aux désaccords diplomatiques sur le Kosovo. Elle doit être mise au service de la vérité et de la réconciliation. L'aboutissement réussi de cette enquête est une condition préalable à une paix durable et représentera le rejet définitif des politiques qui font l'apologie des exécutions extrajudiciaires, du nettoyage ethnique et de la criminalisation d'une société.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Çitaku.

Mme Çitaku (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, vous remercier de me donner la possibilité d'informer directement le Conseil

de l'évolution de la situation en République du Kosovo au cours de ces trois derniers mois, et de lui faire part des observations du Gouvernement de la République du Kosovo à propos de la situation politique actuelle. Je souhaite féliciter, par ordre alphabétique, les nouveaux membres du Conseil de sécurité : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal.

J'interviens au Conseil aujourd'hui dans cette salle même où se joue l'histoire et où les nations sont protégées, à la veille du troisième anniversaire de la déclaration d'indépendance du Kosovo, événement qui a marqué la naissance d'un nouveau pays sur le continent européen. Je remercie le Secrétaire général, de même que tous ses représentants spéciaux successifs, notamment M. Lamberto Zannier, du rôle qu'ils ont joué pour aider notre région à parvenir à une paix durable en renforçant les institutions démocratiques et multiethniques d'un Kosovo libre et démocratique.

Le moment est bien choisi pour nous rappeler la situation qui est la nôtre aujourd'hui, trois ans après que les représentants démocratiquement élus du peuple kosovar se sont réunis pour satisfaire à la volonté du peuple et déclarer l'indépendance. Depuis lors, le Gouvernement kosovar a mis en œuvre les dispositions critiques du plan Ahtisaari, proposition globale de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, pleinement conforme au droit international en vigueur et aux résolutions du Conseil de sécurité, comme l'a déclaré l'avis consultatif historique sur la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo, émis en juillet dernier par la Cour internationale de Justice, à la demande de la Serbie.

Cette dernière étape a constitué une avancée considérable dans le processus extrêmement long et compliqué visant à définir le statut final du Kosovo. C'était un moment attendu depuis fort longtemps, car la vie n'était pas facile au Kosovo ces dernières décennies. N'oublions jamais que Milošević a lancé sa campagne de terreur au Kosovo en 1989, et que c'est au Kosovo qu'il a achevé, de la façon la plus tragique, son plan d'une grande Serbie, qui a coûté la vie à des milliers d'innocents. C'est à présent un fait historique bien établi car le monde entier a été témoin des verdicts du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye qui en ont finalement donné la preuve, faisant de nous, le peuple kosovar, l'objet d'une domination intrinsèquement injuste pendant des décennies.

Tous les peuples et toutes les nations opprimés du monde connaissent ce sentiment de libération, de liberté et de dignité. Je ne voudrais citer qu'un seul exemple, particulièrement marquant et exemplaire, à savoir celui du peuple de l'Afrique du Sud, qui a connu ce sentiment de liberté après l'apartheid. Il est facile par conséquent de comprendre combien nous, les Kosovars, avons souffert toutes ces années, et ce que nous ressentons aujourd'hui.

Je m'exprime ici au nom du Gouvernement kosovar, comme nous l'avons toujours fait ici, de manière ouverte, franche et transparente. Nous avons connu des périodes extrêmement difficiles au cours de ces deux derniers mois. Comme vous vous le rappelez sans doute, la Cour constitutionnelle du Kosovo a statué que l'ancien Président, M. Fatmir Sejdiu, avait agi en violation de la Constitution du pays, ce qui l'a obligé à démissionner de ses fonctions dans le plein respect des procédures en place. Ceci a eu une incidence sur l'équilibre politique et a conduit à des élections anticipées.

Les candidats parlementaires se sont engagés dans une campagne électorale très vivante, et parfois à la limite du fair-play. Malgré les attaques lancées contre les personnes chargées de l'organisation des élections dans le nord du Kosovo, les observateurs internationaux ont fait état d'une campagne et d'une journée d'élections remarquablement pacifiques et calmes. En outre, plus de 200 plaintes ont été présentées en un temps record aux instances électorales par tous les partis politiques et par des organisations de la société civile. De nouveaux tours de scrutin ont été organisés dans plusieurs municipalités, il a fallu manuellement recompter les urnes douteuses, lorsque cela était nécessaire. Toutes les mesures juridiques et procédurales ont été légalement suivies et respectées, selon un système de poids et contrepoids, pour faire en sorte que les plaintes soient bien prises en compte et que la volonté du peuple soit respectée. Il est fondamental de signaler que, pendant tout le processus, le système a fonctionné, l'État a fourni ses services, et les procédures budgétaires appropriées d'un gouvernement intérimaire ont été strictement observées.

Nous, les représentants et dirigeants du Kosovo, avons écouté très attentivement toutes les critiques et propositions de nos amis et partenaires concernant le processus électoral et en avons pris note. Cela représente un moment de réflexion important sur nos efforts visant à renforcer nos institutions et notre démocratie. Surtout, il convient de souligner que les citoyens du Kosovo s'affirment fermement en tant que société dynamique, stable et tournée vers l'avenir dans

laquelle les libertés individuelles sont respectées et les institutions fonctionnent dans l'intérêt de tous les citoyens du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique ou leur religion.

À la fin de ce processus, tous les partis politiques du Kosovo ont accepté les résultats définitifs. Hier, un accord a été conclu entre plusieurs partis politiques, dont des représentants des minorités, en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement, dans le but d'asseoir l'influence politique et juridique des institutions du Kosovo.

Une autre question a été mise en avant dans les médias durant la période à l'examen, sur laquelle je tiens à m'exprimer clairement. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a récemment approuvé un rapport rédigé par un parlementaire suisse, M. Dick Marty, alléguant que de hauts responsables politiques du Kosovo – mais pas seulement du Kosovo – étaient impliqués dans le trafic illicite d'organes humains. Dans son rapport, M. Marty fait preuve d'une grande imagination, mais n'apporte absolument aucune preuve et prétend que de hauts responsables de l'OTAN, d'États membres de l'Union européenne et du Gouvernement des États-Unis auraient été au courant et auraient toléré ces prétendus actes répréhensibles.

Scandalisé, le Gouvernement du Kosovo a clairement et fermement rejeté ces allégations faites dans le rapport Marty. Le rapport est non seulement blessant pour chaque Kosovar mais a également gravement nui à notre image à l'étranger. Il convient de rappeler que les allégations contenues dans le rapport ne sont pas nouvelles. Elles avaient déjà fait l'objet d'une enquête internationale, en particulier par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et, plus récemment, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Nous accueillons favorablement les contributions d'experts internationaux, telles les déclarations récentes de l'ancien Chef des poursuites du Tribunal de La Haye, M. Geoffrey Nice, qui a contesté les arguments juridiques présentés par M. Marty.

Cela étant dit, le Gouvernement du Kosovo tient à réaffirmer sa position officielle, à savoir que, compte tenu de la gravité de ces allégations, il insistera pour qu'une enquête soit ouverte rapidement par les procureurs d'EULEX présents sur le terrain. EULEX, que l'ONU et l'Union européenne ont chargé d'appuyer le système judiciaire local, dispose des compétences, des ressources, des procureurs et des juges nécessaires pour mener une enquête approfondie sur ces allégations. Elle bénéficiera de notre entière coopération.

Il ne faut cependant pas commettre d'erreurs et ne tolérer aucune méprise. La guerre au Kosovo ne remonte pas à des siècles. Aucun rapport ne saurait changer ou réarranger de manière artificielle une situation bien connue et incontestable entre oppresseur et opprimé. Gommer cette distinction ne correspond pas à la réalité; cela ne sert pas la vérité; pas plus que le processus justice et réconciliation. Le peuple du Kosovo, plus qu'aucun autre, a besoin que des enquêtes soient menées et le réclame, car nous n'avons rien à cacher. Cette même position, claire, ferme et sans équivoque, a été exprimée par le Gouvernement albanais.

S'agissant de l'intégration des minorités dans la société et les institutions du Kosovo, nous sommes heureux de faire état de progrès importants, accomplis durant la période à l'examen. Un nombre considérable d'électeurs serbes a participé aux élections nationales. Pour la première fois, les membres de la communauté serbe ont été bien plus nombreux à participer aux élections organisées par les autorités du Kosovo qu'à celles organisées par les structures illégales serbes. Les Serbes ont remporté 10 % des sièges au Parlement, devenant une composante essentielle du Gouvernement. Les représentants des minorités ont obtenu 25 sièges, soit plus de 20 % des sièges au Parlement. Pour la première fois dans l'histoire de la jeune démocratie du Kosovo, un homme politique serbe sera prochainement nommé Vice-Premier Ministre.

Le succès de la décentralisation et l'adhésion de la communauté majoritaire aux dispositifs constitutionnels protégeant les minorités sont une victoire incontestable. De nouvelles municipalités ont été créées et, avec l'aide de la communauté internationale, elles sont dotées des moyens nécessaires pour servir leurs habitants grâce à la récente décentralisation des pouvoirs.

La République du Kosovo est en train d'organiser le premier recensement de la population depuis 1981, avec l'aide de la communauté internationale et l'appui de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). Ce recensement sera effectué en avril. Il est essentiel que la tendance positive de la participation des Serbes aux institutions locales se confirme et que la communauté serbe participe activement au prochain recensement. Des dispositions spécifiques et des questionnaires supplémentaires ont été élaborés avec

l'aide d'EUROSTAT pour recenser les réfugiés kosovars de toutes les communautés qui ne résident plus au Kosovo. Nous demandons à la communauté internationale d'appeler à la pleine participation de la communauté serbe à ce processus. Cela est particulièrement important dans la zone nord de Mitrovica, où il faut des organes juridiques et investis d'une autorité émanent des processus démocratiques, avec des institutions qui fonctionnent dans le cadre établi par le Gouvernement du Kosovo.

En 2005, après des mois de pourparlers, à Vienne, la bonne volonté a permis de conférer une autorité locale sans précédent à la minorité serbe. Les membres de cette communauté exercent maintenant ces droits dans l'ensemble du Kosovo, à l'exception de la zone nord de Mitrovica, où la scène politique a été prise en otage par des structures parallèles qui se livrent, comme il est bien connu et communément admis, à des activités criminelles et à la contrebande. D'après les estimations de l'ONU, le commerce illicite aux postes frontière 1 et 31 nous fait perdre chaque année au moins 40 millions d'euros. Nous attendons de la Serbie qu'elle honore son engagement de lutter contre le crime et la corruption en aidant EULEX et le Gouvernement du Kosovo à appliquer le même principe d'opérations intégrées de recouvrement des impôts en vigueur aux autres points de passage entre le Kosovo et la Serbie et ses voisins.

Tout en tenant compte des préoccupations exprimées par le Représentant spécial, M. Zannier, concernant la position de l'administration des Nations Unies à Mitrovica, nous tenons à rappeler à chacun que les contribuables du Kosovo, par le biais du Gouvernement du Kosovo, prennent en charge bien plus de la moitié du budget opérationnel total des Nations Unies à Mitrovica. Ils contribuent ainsi largement à la présence des Nations Unies sur le terrain et représentent un appui important. Nous insistons également sur le fait que la neutralité actuelle de l'ONU quant au statut signifie exactement ce que cette position exprime – à savoir que l'ONU n'exclut pas le droit du Kosovo d'être qualifié d'État et reconnu comme tel. Cet élément n'apparaît parfois pas clairement sur le terrain.

Je vais lancer aujourd'hui un appel à la République de Serbie. Ce n'est pas celui qu'il aurait normalement été si la Serbie faisait preuve de suffisamment de maturité pour avoir la noblesse d'accepter la réalité et de reconnaître le Kosovo, et garantir ainsi l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les Balkans. L'appel bien plus modeste que nous lançons à la Serbie est qu'elle respecte le cadre même dans lequel le Kosovo fonctionne en tant qu'État, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

À titre d'exemple, la Mission des Nations Unies au Kosovo a délivré des licences à deux opérateurs de téléphonie mobile en application de la loi sur les télécommunications promulguée en 2004 par l'administration des Nations Unies. Par conséquent, tous les émetteurs de téléphonie mobile mis en service par les autorités serbes sont illégaux au regard du droit international. Le fait que la Serbie persiste à fournir des services de téléphonie mobile au Kosovo constitue une violation flagrante de la résolution 1244 (1999).

De même, les autorités kosovares sont habilitées à délivrer des plaques d'immatriculation pour les voitures circulant dans les villes du Kosovo. Les autorités serbes ont perdu ce droit en 1999. La Serbie ne peut tout simplement pas continuer de délivrer des plaques d'immatriculation pour les véhicules qui circulent dans les villes kosovares, à des centaines de kilomètres de Belgrade.

Pour ce qui est de l'espace aérien, l'Accord de Kumanovo et les décisions ultérieures des organes de l'ONU et de l'Union européenne chargés de réglementer l'espace aérien ont accordé au Kosovo le contrôle intégral de l'espace aérien kosovar. Tous les voisins du Kosovo et toutes les compagnies aériennes internationales l'acceptent, excepté la Serbie, qui continue d'interdire aux vols en provenance du Kosovo l'accès à l'espace aérien serbe, encore une fois en violation de la plupart des dispositions essentielles de la résolution 1244 (1999) et de l'avis de la Cour internationale de Justice.

Nous devons débattre de nombreuses questions, et il importe à cette fin que le Gouvernement serbe adopte une nouvelle approche réaliste. Il doit accepter le fait que le Kosovo est une nation distincte de la Serbie. Il doit également créer de nombreux moyens de communication avec le Kosovo et le traiter comme un partenaire à part entière pour découvrir la vérité à propos des personnes portées disparues après la guerre et régler les problèmes tels que la lutte contre la criminalité, la fourniture de soins de santé, l'éducation, les sports, la culture et le patrimoine. Le Gouvernement kosovar est impatient d'engager au plus vite des pourparlers productifs avec le Gouvernement serbe concernant toutes ces questions importantes,

l'Union européenne devant à cet égard jouer un rôle de facilitation.

Les conditions de sécurité au Kosovo sont stables. Grâce à l'amélioration constante des conditions de sécurité, la Force de paix au Kosovo a poursuivi son plan de réduction des effectifs militaires, qui vont tomber à 5 000. Lorsque nous nous remémorons 1999 et l'opération militaire et humanitaire de grande envergure qui a impliqué plus de 70 000 militaires et personnels civils internationaux, nous réalisons le chemin parcouru en vue de transformer le Kosovo en une réussite pour l'ONU et la communauté internationale.

Même si le Kosovo a dû prouver la solidité de ses institutions en surmontant une crise politique et en organisant des élections anticipées, je suis heureuse de réaffirmer que cela n'a pas diminué la reconnaissance internationale du Kosovo en tant que membre à part entière de la communauté des nations. Depuis mon dernier rapport, cinq autres États Membres de l'ONU ont reconnu le Kosovo en tant qu'État souverain et indépendant. Je saisis cette occasion pour remercier les Gouvernements bissau-guinéen, kiribatien, omanais, qatarien et tuvaluan. Ceci prouve que le processus est irréversible et reste le seul moyen juridique et politique durable qui permettra à chacun d'entre nous de poursuivre la mise en œuvre de notre programme de développement et notre intégration euro-atlantique.

Parfois, nous sommes tellement préoccupés par les mauvaises nouvelles que nous oublions que la vie continue au Kosovo et dans les Balkans. Nous ne nous préoccupons plus des questions de vie ou de mort, mais plutôt des problèmes plus prosaïques propres à une société en transition. En fait, les rapports que nous présentons aux acteurs internationaux portent de plus en plus sur des questions qui revêtent une importance véritable, notamment élire des dirigeants plus compétents, instaurer la liberté des médias, éliminer la corruption, lutter contre la criminalité organisée et mettre en place un réseau d'appui social pour les personnes les plus démunies, plutôt que sur les questions relatives au statut et aux frontières. Voici donc l'occasion qui se présente à nous. La Serbie et le Kosovo veulent devenir membres de l'Union européenne. Nous devons faire ce que nos peuples nous demandent.

Le processus visant à mettre en place des indicateurs de progrès clairs, transparents et mesurables applicables aux réformes internes et aux relations de voisinage guidera le dialogue entre la République de Serbie et la République du Kosovo. Nous avons déjà constaté que le Gouvernement serbe avait procédé à un ajustement nécessaire en présentant le nouveau texte de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale dans lequel il accepte l'avis de la Cour internationale de Justice. Le Gouvernement kosovar déploiera des efforts compétents et crédibles aux fins de son adhésion à l'Union européenne et tiendra les promesses faites pendant la campagne électorale. Nous espérons que le Gouvernement serbe prendra la décision finale nécessaire et acceptera le Kosovo comme un partenaire sur un pied d'égalité.

Le dialogue à venir offrira au Kosovo et à la Serbie une occasion sans précédent. Le Kosovo considère ce dialogue non pas comme un objectif ultime, mais comme un instrument qui nous permettra de bâtir de nouvelles fondations dans la région. Nous ne pouvons pas changer l'histoire et nous ne le ferons pas; elle se poursuit. Nous ne pouvons ni ne devons oublier ou effacer le passé, mais nous pouvons peut-être en déduire ce qui ne doit jamais se reproduire. Nous ne pouvons modifier notre configuration géographique. Le Kosovo et la Serbie vivront côte à côte, en tant que voisins immédiats, et ce pour l'éternité. Nous ne pouvons changer l'avenir ni l'héritage que nous allons laisser à nos enfants. C'est à nous qu'il revient de veiller à ce qu'ils héritent d'une région pacifique et prospère. Cela exigera de la volonté et du dynamisme de la part des deux pays. Je suis ici pour vous assurer que le Kosovo est prêt.

Mme Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Zannier de son exposé. Je souhaite également la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremič, et je le remercie de sa déclaration. Je remercie aussi Mme Vlora Çitaku de sa déclaration.

Ma délégation salue les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour faciliter le dialogue et la réconciliation entre les parties concernées. Nous exhortons la MINUK à poursuivre ses efforts afin de maintenir la sécurité et la stabilité, de faciliter la participation du Kosovo aux instances régionales et internationales et de contribuer à répondre aux besoins sociaux des différents groupes, en particulier dans le nord, en coordination avec les parties locales et internationales.

Compte tenu du rôle constructif de la Mission, nous prions instamment toutes les parties de fournir à

la MINUK l'appui nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Nous les prions également de ne pas publier d'informations erronées sur les activités de la Mission, car cela ne fait qu'obstruer ses activités et compromettre la sécurité de son personnel. Nous nous félicitons par ailleurs que la coordination se poursuive entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), conformément au principe de neutralité établi dans la résolution 1244 (1999).

Nous sommes heureux que les conditions de sécurité demeurent relativement calmes, mais nous devons persister dans notre lutte contre la criminalité organisée, qui, selon le rapport du Secrétaire général (S/2011/43), continue d'être un sujet de préoccupation dans tout le Kosovo.

La situation dans le nord du pays demeure également précaire. Le harcèlement et les incidents de sécurité maintiennent un climat de tension et de défiance parmi les différents groupes. Dans ces circonstances, il importe que les forces de sécurité garantissent un niveau de sécurité optimal pour tous les citoyens de toutes les régions. Toutes les parties doivent s'abstenir d'actes de provocation qui pourraient perturber la coexistence pacifique.

La sécurité, la confiance et le respect de la diversité sont les éléments de base qui permettront de régler le problème des réfugiés. Le fait de garantir ces conditions créerait un climat positif propice à des retours dans la dignité et en toute sécurité. Même si le nombre de retours a augmenté en 2010, il reste encore faible.

Sur un autre sujet, nous voudrions dire que nous déplorons les irrégularités qui ont entaché les récentes élections parlementaires et ont ébranlé la confiance placée dans le processus démocratique au Kosovo, même si l'organisation de nouveaux scrutins dans un certain nombre de bureaux de vote a permis de remédier en partie à ces irrégularités. L'augmentation du pourcentage des Serbes du Kosovo vivant au sud du fleuve Ibar qui ont participé à ces élections est un élément important et positif.

À ce stade, il est important de veiller à mettre en place un gouvernement qui reflète les aspirations de la population et qui puisse améliorer sa qualité de vie. Nous espérons également que l'élan imprimé par la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, adoptée le 9 septembre 2010, contribuera à faciliter un dialogue franc et constructif entre Belgrade et Pristina le plus rapidement possible. Ce dialogue doit s'accompagner d'efforts en vue de la réconciliation et de l'instauration de la confiance entre les parties concernées au Kosovo, afin de leur permettre de se rendre compte des avantages qu'un tel dialogue pourrait présenter.

Entre-temps, nous voudrions rendre hommage à la coopération actuelle du Gouvernement serbe et des autorités du Kosovo avec la Commission chargée de la reconstruction pour protéger les sites faisant partie du patrimoine orthodoxe serbe. À cet égard, nous partageons l'avis du Secrétaire général au sujet du rôle important et efficace que les autorités religieuses peuvent jouer pour atténuer les tensions et jeter les ponts entre les différentes communautés de manière à protéger ces sites et promouvoir la réconciliation.

La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution relative au rapport du Rapporteur spécial Dick Marty sur le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Nous espérons qu'on pourra trouver les modalités juridiques appropriées pour faire la lumière sur ces événements, sans aucune politisation et de façon à répondre aux attentes des Kosovars et à rendre justice aux familles des victimes.

Regardant au-delà de ces divers points, nous affirmons qu'il est important de lutter contre la corruption et de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité, car ce sont là les principaux piliers qui permettent de bâtir des institutions stables et une paix durable.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud voudrait souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et le remercier de son exposé sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et à Mme Vlora Çitaku, et les remercions de leurs déclarations.

Aux termes de la résolution 1244 (1999), une partie du mandat de la MINUK est de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo, en coordination avec les autorités de Belgrade et de Pristina. Ce sont là des aspects importants du mandat de la MINUK, que ma délégation appuie vivement. Un aspect essentiel de l'exécution de ce mandat en vue d'instaurer une

sécurité et une paix durables est la promotion du dialogue et de la réconciliation entre les deux parties.

L'Afrique du Sud exhorte les deux parties à s'engager dans un dialogue direct et constructif afin de chercher des solutions aux questions en suspens, conformément à la résolution 64/298 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, nous pensons qu'il importe au plus haut point de poursuivre la mise en œuvre des activités menées par la MINUK dans le cadre de son mandat visant à promouvoir la réconciliation, telles que le règlement de la question des personnes portées disparues, le retour des personnes déplacées et la protection des sites religieux et de ceux faisant partie du patrimoine culturel.

Ma délégation est préoccupée par les attaques contre la MINUK dans les médias au Kosovo et par toutes les attaques visant à porter atteinte à la légitimité de la MINUK, qui a reçu mandat du Conseil de sécurité. Nous exhortons les parties à continuer de prêter appui à la MINUK dans l'exécution de son mandat.

L'Afrique du Sud reste préoccupée par l'impasse politique actuelle qui sape la paix et la sécurité dans la région, compromettant davantage les chances d'un développement durable et de l'intégration régionale. Étant donné que le dialogue est essentiel à un règlement pacifique de la crise, il importe que Belgrade et Pristina s'engagent dans un dialogue digne de ce nom sur les questions en suspens, afin de trouver une solution durable à la situation qui règne dans les Balkans occidentaux.

Par conséquent, ma délégation appelle les autorités de Pristina à tout mettre en œuvre pour trouver une solution politique qui leur permettra d'ouvrir le processus de dialogue. Nous appelons également les deux parties à entamer ces pourparlers de bonne foi et avec la volonté d'être l'une à l'écoute de l'autre et de faire des compromis, dans le but de parvenir à un accord.

Il est nécessaire de régler les questions qui préoccupent directement la population du Kosovo car cela a une incidence sur le processus de réconciliation. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne le retour des personnes déplacées, mais nous sommes toujours préoccupés par le manque des ressources nécessaires pour faire face aux retours forcés au Kosovo. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis actuels.

En outre, nous nous félicitons des quelques progrès accomplis par le Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et avons pris bonne note de la demande faite à ce groupe de travail par les familles serbes et les familles albanaises du Kosovo d'organiser des réunions d'information conjointes. Nous pensons que ces réunions d'information contribueraient à établir des contacts directs entre les différentes communautés, en particulier entre la communauté serbe et la communauté albanaise, ce qui, à notre avis, serait une contribution directe aux efforts de réconciliation. Le travail réalisé par la Commission chargée de la reconstruction en vue de la reconstruction des sites religieux et patrimoniaux est un autre exemple des progrès accomplis en matière de réconciliation.

Le progrès fragile vers la stabilité est également compromis par la situation précaire qui continue de régner à Mitrovica, dans le nord du Kosovo. Il est essentiel que la Mission, qui travaille sous mandat du Conseil de sécurité, soit respectée sur tout le territoire du Kosovo et que son autorité ne soit pas remise en cause. Toutes les parties doivent s'abstenir de tout acte de provocation et respecter la présence internationale partout au Kosovo.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud est préoccupée de ce que les progrès limités réalisés en matière de réconciliation pourraient également être reperdus du fait des allégations troublantes de trafic illicite d'organes dirigées contre plusieurs hautes personnalités politiques au Kosovo. Ces allégations doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et l'Afrique du Sud estime qu'il faut prendre des mesures appropriées au niveau international afin de mettre fin à l'impunité.

Il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire au Kosovo. Nous demeurons prêts à apporter notre appui au Conseil pour que le mandat de la MINUK soit pleinement mis en œuvre.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et de la représentante du Kosovo, Mme Vlora Çitaku, qui ont fait devant le Conseil des déclarations importantes qui méritent toute notre attention et une analyse approfondie. Je me félicite également de l'exposé détaillé fait par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, qui atteste l'importance du mandat et l'importante contribution de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au

Kosovo (MINUK) en vue de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme dans ce pays, conformément à la résolution 1244 (1999).

La Colombie a suivi avec intérêt les derniers événements au Kosovo en matière électorale et de renforcement institutionnel. Nous pensons qu'une vraie démocratie est essentielle pour améliorer la gouvernance, renforcer la confiance du citoyen et promouvoir une atmosphère plus harmonieuse entre les Kosovars de toutes les ethnies, ainsi que pour continuer d'améliorer les relations entre les pays de la région.

Nous partageons les préoccupations concernant l'impact que les incidents ayant émaillé les élections du 12 décembre 2010, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/43), pourraient avoir sur l'évolution du dialogue entre Pristina et Belgrade. La Colombie espère que la ferme volonté affichée par les deux parties se traduira par des actions concrètes, et qu'elles tireront avantage de la disposition de l'Union européenne à faciliter le processus, ce dont s'est félicitée l'Assemblée générale en septembre dernier dans sa résolution 64/298.

Cet appui régional pourrait aider à rapprocher Pristina et Belgrade et offrir de plus larges perspectives à un règlement des problèmes et différends entre les deux pays, en tenant compte de l'expérience des organisations régionales et de leur participation au processus de stabilisation du Kosovo, en appui au mandat de la MINUK.

Nous avons eu hier l'occasion d'entendre le Ministre lituanien des affaires étrangères (voir S/PV.6481) parler, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, des contributions de l'OSCE au Kosovo. Dans le même ordre d'idées, le rapport du Secrétaire général et l'exposé de M. Zannier ont souligné la coopération et la coordination de la MINUK avec la Mission d'État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo de l'OTAN. Il est indiqué à cet égard que le Conseil de sécurité appuie de manière décisive le processus de dialogue entre Pristina et Belgrade tout en continuant de soutenir les efforts favorisant la création d'un environnement politique, social et multiculturel stable dans tout le Kosovo.

Le rapport du Secrétaire général fait état de tensions interethniques et d'incidents répétés, en particulier au Kosovo du Nord. Il faut absolument veiller à ce qu'il y ait coordination entre les autorités du Kosovo et la MINUK et à ce que les prérogatives de celle-ci, qui s'étendent à l'ensemble du territoire, y compris la zone nord du pays, soient respectées de manière adéquate par les autorités du Kosovo. Il faut en outre convenir de stratégies favorisant des contacts et des échanges accrus entre les différentes communautés. Les expériences positives en matière de dialogue interreligieux et de reconstruction et de protection des divers sites du patrimoine culturel sur le sol kosovar constituent des voies qu'il faut emprunter pour aller vers une coexistence plus harmonieuse.

La Colombie estime extrêmement délicates les références aux crimes de guerre au Kosovo, éventuellement commis en relation avec le trafic illégal d'organes humains. Le Conseil de sécurité doit examiner cette question à la lumière des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des valeurs de justice et de promotion de la paix, avant de déterminer la voie à suivre.

La Colombie appuie pleinement les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui visent à créer dans le pays des conditions politiques, sociales et économiques favorables, menant à une paix et une stabilité définitives dans les Balkans.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de son exposé. Je salue aussi la présence parmi nous aujourd'hui de M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères. J'ai suivi très attentivement sa déclaration, ainsi que celle de Mme Vlora Çitaku.

Présentement, la situation au Kosovo est demeurée généralement calme mais elle reste complexe et fragile. Les tensions actuelles entre communautés au Kosovo nous préoccupent.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous avons toujours estimé que la question du Kosovo touche à la paix et à la stabilité dans les Balkans, et en fait dans toute l'Europe. Il incombe donc aux parties concernées, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de trouver une solution négociée qui soit acceptable pour les deux parties. La Chine encourage l'ouverture d'un dialogue entre les différentes parties en vue de parvenir à une solution appropriée aux questions en suspens.

La résolution 1244 (1999) est toujours valide et continue d'être un instrument juridique important pour le règlement de la question du Kosovo. La Chine est favorable à la poursuite des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous demandons qu'elle joue un rôle plus actif dans le règlement des problèmes du Kosovo. Toutes les parties concernées doivent garantir la sécurité du personnel de la MINUK et lui permettre d'exécuter sa mission dans les meilleures conditions.

La Chine est très préoccupée par le trafic illégal d'organes humains au Kosovo, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/43). Aucune violation du droit international et du droit international humanitaire ne saurait être tolérée. La Chine comprend que la Serbie en soit raisonnablement préoccupée et appuie l'ouverture d'une enquête de l'ONU sur ce sujet.

M[me] Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier au nom de la délégation de la Bosnie-Herzégovine le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2011/43) sur les activités de la Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous félicitons aussi M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, de son exposé sur les derniers événements survenus au Kosovo, ainsi que le personnel de la MINUK de ses efforts.

Nous nous félicitons de la participation au présent débat de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que de M[me] Vlora Çitaku.

La Bosnie-Herzégovine rend hommage à la MINUK, qui œuvre dans le cadre de la résolution 1244 (1999) à la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous sommes satisfaits des efforts de la MINUK s'agissant d'encourager le processus de réconciliation et la facilitation d'un dialogue constructif et de la coopération régionale, ainsi que du fait qu'elle axe ses efforts sur la médiation entre les communautés et appuie les communautés minoritaires.

Les faits nouveaux d'ordre politique qui sont survenus au Kosovo au cours de la période à l'examen, en particulier les élections du 12 décembre et leurs suites, ont freiné la dynamique engendrée par la résolution 64/298 de l'Assemblée générale en date du 9 septembre 2010, dans laquelle l'Assemblée se félicitait que l'Union européenne soit disposée à faciliter un dialogue entre Pristina et Belgrade. Nous regrettons que la MINUK ait été exclue du processus électoral législatif et qu'elle n'ait pu certifier les résultats. Nous notons aussi que les élections se sont déroulées dans une atmosphère pacifique et n'ont pas provoqué de tensions supplémentaires parmi la population. À cet égard, nous estimons qu'il importe que tous les intervenants conservent leur attitude positive et constructive à l'égard du dialogue pour examiner et régler les problèmes de longue date, ce qui pourrait contribuer grandement à consolider la paix, la stabilité et la réconciliation.

La Bosnie-Herzégovine tient à exprimer sa profonde préoccupation devant les allégations contenues dans le rapport du Rapporteur spécial Dick Marty intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo ». Nous nous félicitons également que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) soit disposée à examiner tout élément de preuve que le Rapporteur pourrait avoir identifié et à apporter son plein appui à toute nouvelle enquête qui pourrait être menée à l'avenir au sujet de ces allégations.

Nous avons noté que, sur le plan de la sécurité, la situation est demeurée généralement calme, malgré quelques incidents, surtout dans le nord du Kosovo, où la situation demeure délicate, et sensible sur le plan politique, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Dans le cadre de l'amélioration du dialogue entre les communautés et du renforcement de la confiance entre les parties, nous nous félicitons des derniers signes encourageants relevés dans les cinq municipalités à majorité serbe récemment décentralisées qui ont mis en œuvre des projets d'équipement grâce au million d'euros qu'elles avaient reçu, chacune, du budget de Pristina, et qu'elles ont investi dans des routes, des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement et d'autres projets relatifs aux infrastructures locales.

Bien que le nombre de membres de communautés minoritaires volontairement rentrés reste faible, nous trouvons encourageant que ce chiffre ait augmenté par rapport à l'année dernière. D'autre part, tout en soulignant qu'il importe d'instaurer des conditions favorables à des retours durables, nous saluons les efforts déployés par la MINUK pour apaiser les tensions et attirer l'attention sur les besoins communs. Par ailleurs, pendant la période considérée, la MINUK et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont facilité plusieurs visites exploratoires et

visites d'information, qui ont permis aux personnes déplacées de visiter leurs maisons et de juger par elles-mêmes des conditions dans la communauté d'accueil.

S'agissant de l'état de droit, nous réaffirmons notre appui aux activités menées par la MINUK et EULEX, qui opèrent dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons également la coopération et la coordination mises en place entre la MINUK, EULEX, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN – dont dépend la Force de paix au Kosovo – et nous espérons que cette pratique va se poursuivre.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre position de longue date, à savoir que la paix et la prospérité durables dans notre région dépendent de la stabilité et la sécurité au Kosovo. Nous pensons que la communauté internationale doit continuer de jouer un rôle important en appuyant les aspirations des pays de la région qui souhaitent devenir membres des structures européennes et euro-atlantiques.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères, M. Jeremić, et à la Ministre des affaires étrangères par intérim, Mme Çitaku, et les remercie de leurs remarques. Je remercie également le Représentant spécial, M. Zannier, de son exposé détaillé aujourd'hui.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le peuple kosovar à l'occasion du troisième anniversaire de l'indépendance de son pays, demain, le 17 février. Au cours des trois dernières années, le Kosovo a montré qu'il était déterminé à mettre en place des institutions démocratiques et à jouer un rôle responsable dans sa région et au sein de la communauté internationale dans son ensemble.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter le peuple serbe à l'occasion de sa fête nationale, le 15 février. La Serbie a, elle aussi, fait preuve de son attachement à la paix et à la stabilité dans les Balkans.

Les États-Unis appuient les aspirations des deux pays qui souhaitent instaurer la paix, réaliser la prospérité et mener à bien leur intégration européenne. À cette fin, nous attendons avec intérêt que le dialogue s'instaure entre la Serbie et le Kosovo, sous les auspices de l'Union européenne, dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et à aider les deux pays à progresser sur la voie qui débouchera sur leur adhésion à l'Union européenne.

Je voudrais faire trois observations supplémentaires. Premièrement, durant les trois années qui se sont écoulées depuis qu'il a proclamé son indépendance, le Kosovo a réalisé des progrès considérables qui lui ont permis de renforcer sa démocratie. Il a organisé des élections municipales en 2009 et des élections législatives éclair à la fin de l'année dernière. La mise en œuvre du programme de décentralisation a permis au Gouvernement de se rapprocher du peuple et le Kosovo a créé de nouvelles municipalités à majorité serbe qui ont permis de promouvoir une participation politique renforcée des communautés minoritaires. Nous notons cependant que de graves irrégularités ont été enregistrées dans certaines régions pendant les élections législatives de décembre. Cela étant, les institutions électorales et judiciaires du Kosovo ont réagi immédiatement et comme il se doit pour organiser de nouvelles élections qui se sont déroulées sans heurt. Un nombre record de Serbes du Kosovo au sud du fleuve Ibar se sont rendus aux urnes pendant les élections de décembre. Il s'agit là d'un signe positif des bienfaits de la décentralisation et d'une amélioration de la situation sur le plan politique et de la sécurité au Kosovo. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour renforcer le système électoral, et nous nous associons aux partenaires internationaux qui demandent de nouvelles réformes électorales. Ces réformes et d'autres qui sont aussi urgentes devront être examinées par la nouvelle Assemblée et le nouveau Gouvernement dans les jours prochains.

La situation n'est pas aussi encourageante au Kosovo du Nord. La participation de la communauté serbe à la vie politique du Kosovo et à son administration municipale est un élément essentiel pour la mise en place d'une démocratie multiethnique prospère. Nous sommes préoccupés par le fait que les Serbes, qui, au Kosovo du Nord, ont établi un dialogue avec les institutions du Gouvernement kosovar sont les victimes d'une opposition organisée de la part d'institutions parallèles qui ont recours à la violence et à l'intimidation pour empêcher que la démocratie et le développement ne s'enracinent dans les communautés serbes dans le reste du Kosovo. Il est également troublant que, comme le note le rapport du Secrétaire général (S/2011/43), les travailleurs internationaux soient de plus en plus souvent pris pour cible au Kosovo.

Deuxièmement, l’état de droit est absolument essentiel pour la stabilité et tout progrès dans les Balkans. Les États-Unis prennent au sérieux toutes les allégations d’actes illicites, en particulier lorsqu’il s’agit de crimes de guerre. Nous prenons donc au sérieux les allégations figurant dans le rapport du Conseil de l’Europe, allégations qui ont déjà fait l’objet d’une enquête menée par le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie et la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous appuyons pleinement la proposition selon laquelle la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo (EULEX) devrait mener une enquête détaillée, approfondie et impartiale sur ces accusations. EULEX a la compétence et le mandat nécessaires pour connaître des crimes de guerre. Elle a traité de questions similaires par le passé et elle pourra compter sur le plein appui de l’Union européenne et de ses partenaires. Nous nous félicitons que les Gouvernements kosovar et albanais aient exprimé leur appui à une telle enquête. Nous ne pensons pas qu’un mécanisme spécial de l’ONU soit nécessaire ou approprié compte tenu du mandat d’EULEX.

Cela m’amène à mon troisième point. Le processus de réconciliation doit se poursuivre afin de maintenir la paix et la stabilité dans les Balkans. Nous trouvons encourageant que le nombre de retours volontaires ait augmenté en 2010, avec près de deux fois plus de Serbes du Kosovo qui sont rentrés dans leur foyer par rapport à 2009. Nous notons également que la Force de paix au Kosovo de l’OTAN continue de transférer à la police du Kosovo la responsabilité de la protection des biens de l’Église orthodoxe serbe sans incident. La protection du patrimoine culturel et religieux de toutes les communautés du Kosovo et le soutien qu’on peut lui apporter sont essentiels pour les efforts de réconciliation, et nous félicitons la MINUK de ses efforts pour faciliter le travail de la Commission chargée de la reconstruction. Nous saluons également les efforts du facilitateur de l’Union européenne pour la protection du patrimoine culturel et religieux et demandons aux autres membres de l’aider dans ces efforts et dans d’autres efforts similaires. Les États-Unis ont récemment affecté 1,4 million de dollars à des projets de restauration et de préservation dans le domaine culturel dans tout le Kosovo.

Je tiens à réaffirmer l’attachement des États-Unis à un Kosovo stable, prospère et démocratique qui entretienne une véritable coopération avec la Serbie et la région des Balkans.

M. Araud (France) : Je remercie pour leur présence et leurs interventions, M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et M[me] Vlora Çitaku, Ministre des affaires étrangères en exercice de la République du Kosovo. Je salue également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et l’action qu’il mène au Kosovo, avec l’ensemble des membres de sa Mission.

Le Kosovo célébrera demain le troisième anniversaire de son indépendance. Quelle évaluation pouvons-nous faire du développement de ce jeune État? Tout d’abord, chacun doit convenir que la crainte d’un chaos, agitée par certains au moment de la déclaration d’indépendance, était infondée. Le cadre institutionnel que le Kosovo s’est donné est respecté par ses autorités et soutenu par sa population. Des élections législatives ont eu lieu en décembre; elles se sont bien déroulées dans l’ensemble, mieux que dans bien des pays plus anciens que le Kosovo.

Comme l’a relevé le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/43), la participation des Serbes du Kosovo à ce scrutin a été la plus élevée depuis 2001. Le Conseil de sécurité a tout lieu de s’en féliciter. Quelles que soient nos positions sur la question du statut, ce taux élevé de participation est la preuve d’une plus grande maturité de la population, et de sa volonté de partager un avenir commun.

Soixante-quinze États ont reconnu aujourd’hui le Kosovo. Chaque reconnaissance apporte plus de stabilité au Kosovo et à l’ensemble de la région. Mais les reconnaissances ne sont pas suffisantes. Le Kosovo doit en effet encore progresser dans bien des domaines. L’état de droit doit être renforcé, ce qui passe par un renforcement des institutions, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Les institutions judiciaires doivent être consolidées.

Le Secrétaire général estime dans son rapport que la situation sur le plan de la sécurité est généralement calme mais potentiellement explosive. Si la fréquence des incidents est heureusement moindre qu’il y a quelques années, ces derniers sont encore trop nombreux. Il est intolérable que des véhicules occupés par des Serbes soient la cible de jets de pierre, même si ces attaques sont essentiellement symboliques.

De même, les agissements d’extrémistes serbes dans le nord du Kosovo sont tout aussi inacceptables. Les intimidations et les pressions de ces extrémistes sur les Serbes du nord du Kosovo pour les empêcher de vivre en bonne intelligence avec toutes les

communautés ne doivent pas être tolérées. L'expérience des Serbes vivant au sud de l'Ibar, notamment dans les nouvelles municipalités créées dans le cadre du plan Ahtisaari, montre que la vie en commun est possible.

Un processus de dialogue doit s'instaurer bientôt entre les deux pays voisins. L'Union européenne est prête à faciliter ce dialogue, que nous souhaitons voir débuter dès que le Gouvernement kosovar aura été formé. Pour que ce dialogue, qui portera sur des sujets techniques d'intérêt commun, puisse porter ses fruits et apporter un intérêt concret aux populations, il doit pouvoir se dérouler sans interférence d'un pays sur le territoire de l'autre.

Tous les États issus de l'ancienne Yougoslavie se sont vu reconnaître une égale perspective européenne. Chacun progresse à son rythme dans ce processus de rapprochement européen. L'un de ces États a déjà rejoint l'Union européenne.

Les horreurs des années de guerre sont pourtant toujours présentes pour les populations concernées. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a accompli un travail exemplaire et a rendu la justice. Deux personnes inculpées doivent encore être arrêtées au plus vite et répondre de leurs actes.

Un rapport troublant, adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a récemment contenu des allégations, formulées au conditionnel, sur un trafic d'organes qui aurait eu lieu au Kosovo et en Albanie à la fin de la guerre. Une enquête avait déjà été menée il y a plusieurs années sur la base des mêmes rumeurs et ne les avait pas confirmées. Nous souhaitons que toute la lumière soit définitivement faite, et que les preuves, si elles existent – et qui jusqu'ici n'ont jamais été présentées –, soient fournies à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui dispose du mandat et des capacités pour mener à bien les investigations nécessaires.

Un nouveau gouvernement va se mettre en place au Kosovo. Il ne devra pas ménager ses efforts pour continuer de faire progresser le jeune État. De nombreux chantiers devront être menés de front : état de droit, bonne gouvernance, lutte contre la corruption, dialogue intercommunautaire, reconstruction économique, dialogue avec la Serbie et renforcement de ses relations internationales.

La France, quant à elle, continuera de suivre de près la situation au Kosovo, et l'aidera à se rapprocher des normes européennes, comme elle le fait aussi aujourd'hui avec la Serbie.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić, et à la Ministre kosovare des affaires étrangères par intérim, Mme Vlora Çitaku.

Je tiens en outre à exprimer les remerciements du Royaume-Uni à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour le rôle qu'elle joue en faveur de la stabilité et de la réconciliation au Kosovo. Nous saluons M. Zannier pour sa conduite de la Mission et le travail acharné qu'il continue de fournir.

Le Kosovo a maintenant été reconnu par 75 pays, il a tenu ses premières élections depuis l'indépendance, et demain il célébrera son troisième anniversaire en tant qu'État indépendant. Je félicite le Kosovo pour toutes ces réalisations.

Il a largement été reconnu que les élections législatives de décembre au Kosovo se sont déroulées dans des conditions stables et pacifiques. Certes, il y a eu un certain nombre d'irrégularités et d'allégations de fraude, comme l'a d'ailleurs concédé la Ministre des affaires étrangères par intérim, Mme Çitaku, mais la façon efficace et responsable avec laquelle la Commission électorale centrale et la Cour constitutionnelle ont traité ces plaintes, conformément au Code électoral, est un nouveau signe de la maturité démocratique en train de se développer au Kosovo.

Les résultats sont maintenant confirmés par la Commission électorale centrale. Nous nous félicitons de la participation accrue de la population serbe du Kosovo. Conséquence de cette participation, il y aura 25 parlementaires représentant les communautés minoritaires à l'Assemblée du Kosovo, soit 5 sièges de plus que les 20 initialement prévus. Le Royaume-Uni attend avec impatience de pouvoir aider le nouveau Gouvernement kosovar.

Trois années après la déclaration d'indépendance du Kosovo, les défis à relever ont évolué. Ils sont de plus en plus semblables à ceux des autres États de la région, à savoir favoriser le développement économique, améliorer les conditions de vie des citoyens et engager des réformes pour satisfaire aux normes européennes. Le nouveau Gouvernement devrait

saisir l'occasion de relever ces défis et s'atteler à la préparation de son adhésion à l'Union européenne (UE).

En septembre, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction la perspective d'un dialogue, facilité par l'Union européenne, entre Pristina et Belgrade. Toutes les parties se sont engagées à entamer le dialogue dès que possible. À l'instar du Secrétaire général, je me félicite que les représentants de l'Union européenne désignés pour faciliter les pourparlers aient organisé des réunions préparatoires avec les deux parties. Mon gouvernement continue de penser que le dialogue est essentiel pour améliorer la coopération concrète entre la Serbie et le Kosovo et pour progresser vers l'intégration européenne des deux pays. J'exhorte les deux parties à établir rapidement le dialogue, dans un esprit de coopération et de compromis.

La coopération est dans une certaine mesure déjà à l'œuvre. Le Secrétaire général souligne à juste titre le bon travail qui est réalisé sur des questions telles que les personnes disparues et le patrimoine culturel et religieux. Je tiens à remercier la MINUK et le Comité international de la Croix-Rouge de leur rôle en la matière. Le Royaume-Uni appuie depuis longtemps le travail accompli par l'ONU et le Gouvernement kosovar pour faire en sorte que les réfugiés se sentent en mesure de rentrer chez eux. Il me plaît donc tout particulièrement de voir que le nombre de retours volontaires enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est en augmentation, avec pour 2010 des chiffres qui sont près du double de ceux de 2009.

En janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté un rapport du Rapporteur spécial Dick Marty sur le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Le Gouvernement britannique espère que ces allégations seront traitées avec le plus grand sérieux. Je me félicite donc que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ait décidé d'ouvrir une enquête préliminaire sur ces allégations et que les Gouvernements kosovar et albanais aient pris l'engagement de coopérer pleinement à l'enquête.

EULEX a le mandat, l'autorité et la compétence pour entreprendre une enquête approfondie et indépendante. C'est pourquoi nous pensons qu'une enquête mandatée par le Conseil de sécurité n'est pas nécessaire.

Les progrès réalisés au Kosovo sont irréversibles. Le plus jeune pays du monde est un État indépendant viable avec un avenir indiscutable au sein de l'Union européenne. Mais cet avenir n'est pas seulement promis au Kosovo, il l'est aussi à la Serbie et aux autres pays des Balkans occidentaux. Le Royaume-Uni les soutient tous.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Vuk Jeremić, et à la Ministre des affaires étrangères par intérim du Kosovo, Mme Vlora Çitaku. Je tiens en outre à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de son exposé. Nous lui savons gré de la contribution qu'apporte la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et saluons le dévouement et le travail de son personnel.

Demain, le Kosovo va célébrer le troisième anniversaire de son indépendance. Nous félicitons le peuple et les dirigeants du Kosovo pour les progrès qu'ils ont accomplis ces trois dernières années. Nous continuerons d'appuyer un Kosovo libre, multiethnique, démocratique et dynamique, dont l'avenir est en Europe.

Nous nous félicitons que d'autres pays aient récemment reconnu l'indépendance du Kosovo, portant à 75 le nombre de pays ayant reconnu l'État du Kosovo. L'Allemagne estime que ces reconnaissances indiquent clairement que la région est devenue plus stable depuis l'indépendance du Kosovo. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître la République du Kosovo, en vue de contribuer à la paix et à la stabilité dans les Balkans occidentaux.

Notre objectif commun dans la région est très clair : nous voulons la paix et la stabilité. La perspective de l'appartenance à l'Union européenne facilite la paix et la réconciliation. Un jour, tous les pays de la région, ainsi que la Serbie et le Kosovo, trouveront leur place sous un même ciel européen.

L'Allemagne salue et appuie pleinement les efforts déployés par la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, et ses représentants afin de faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina, ce dont se félicite l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298, adoptée en septembre 2010. Nous nous réjouissons que les deux parties soient prêtes à engager ce dialogue et nous espérons qu'avec un peu de retard, ce dialogue va maintenant être amorcé rapidement et dans un esprit constructif.

À l'instar du Secrétaire général, nous nous félicitons du déroulement pacifique des récentes élections législatives au Kosovo. Nous considérons que l'augmentation du taux général de participation et la bonne participation des Serbes et des autres communautés du Kosovo constituent une indication positive de la volonté de tous les citoyens du Kosovo de participer ensemble à la construction d'un avenir durable et multiethnique.

Nous déplorons les irrégularités qui ont entaché le scrutin et le décompte des voix. Cependant, nous nous félicitons que les institutions compétentes au Kosovo aient pris des mesures efficaces et responsables suite à ces irrégularités, conformément au cadre juridique en place au Kosovo. Tous les actes illicites liés aux élections doivent faire l'objet d'une enquête et donner lieu à des poursuites afin de renforcer davantage la crédibilité et la légitimité du processus démocratique au Kosovo.

Nous espérons qu'un nouveau gouvernement sera formé rapidement et qu'un nouveau président de la République sera élu prochainement. Le nouveau gouvernement devra relever des défis importants. Il devra notamment répondre au besoin urgent de développement socioéconomique, renforcer l'état de droit sur tout le territoire du Kosovo et lutter contre la corruption et la criminalité organisée. La pleine intégration des représentants des communautés ethniques au sein des institutions et de la société, en particulier de celle des Serbes du Kosovo, ainsi que la protection de leurs sites religieux et culturels devront également être abordées.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/43), de nombreux problèmes continuent de se poser dans le nord du Kosovo. Même si la situation en matière de sécurité est restée relativement calme au Kosovo, elle demeure fragile dans le nord.

Nous nous félicitons du maintien d'une coopération étroite entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Force de paix au Kosovo. Nous appuyons pleinement le travail considérable réalisé par EULEX et nous nous félicitons qu'elle ait étendu sa présence et ses activités dans le nord du Kosovo de manière à s'acquitter de son mandat sur tout le territoire du Kosovo.

Les graves allégations de crimes commis contre des ressortissants serbes durant et après le conflit armé au Kosovo, telles que décrites par le Rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty, sont effroyables. L'Allemagne les prend très au sérieux. Ces allégations doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et impartiale. Nous appelons toutes les organisations, institutions et personnes compétentes à se manifester et à fournir tous les éléments de preuve en leur possession pour permettre une enquête minutieuse. Nous nous félicitons que le Gouvernement kosovar et le Gouvernement albanais soient prêts à coopérer pleinement en vue de mener une enquête approfondie et impartiale sur les allégations signalées par le Rapporteur spécial.

EULEX dispose des capacités nécessaires, de l'expertise requise et, surtout, elle est compétente pour mener ces enquêtes. EULEX a tout notre appui et toute notre confiance. À notre avis, la mise en place d'un organe ou d'un tribunal spécial par le Conseil de sécurité ne servirait pas notre objectif commun de mener une enquête rapide et approfondie.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que mon pays demeure attaché à un partenariat solide entre l'ONU, l'Union européenne et les acteurs compétents dans la région – un partenariat s'appuyant sur des valeurs partagées et des objectifs communs.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Lamberto Zannier, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Kosovo (S/2011/43). Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Ministre serbe des affaires étrangères, M. Vuk Jeremić. Nous souscrivons à son évaluation de la situation.

Nous espérions une déclaration plus objective de la part de Mme Čitaku.

La Russie appuie l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie. Il est selon nous indéniable que la résolution 1244 (1999) demeure pleinement en vigueur et contraignante pour toutes les parties en tant que fondement juridique international du règlement de la question du Kosovo. Notre position reste inchangée en ce qui concerne cette résolution, à savoir que nous ne reconnaissons pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.

Nous jugeons important que les parties prenantes reprennent le dialogue afin de permettre un règlement de la question du Kosovo. Nous ne pouvons ici tolérer les actions unilatérales de Pristina et la présence internationale dans le nord du Kosovo, qui visent à modifier les réalités sur le terrain pour influer sur les modalités et les résultats du dialogue à venir.

La Russie considère que les élections législatives à l'Assemblée du Kosovo, le 12 décembre, ne sont pas légitimes car elles ont été organisées par les autorités de la République autoproclamée du Kosovo et non fondées sur une décision du Représentant spécial du Secrétaire général, comme l'exige la résolution 1244 (1999).

Nous ne saurions non plus ignorer le fait que les structures internationales chargées de la surveillance ont dès le départ refusé d'homologuer ces élections et que la participation de la communauté serbe a été limitée. Dans le nord du Kosovo, les Serbes ont très largement boycotté les élections. Les observateurs font état de graves irrégularités dans les élections, dont des cas de manipulation des listes électorales, l'utilisation de faux bulletins de vote et de suffrages multiples et l'achat de suffrages. Nous sommes également préoccupés par les résultats obtenus par les partis radicaux albanais du Kosovo, et en particulier par le Mouvement pour l'autodétermination, qui appelle à la création d'une Grande Albanie.

La situation en matière de sécurité dans la province demeure tendue, surtout en raison de la tendance croissante des Albanais du Kosovo à mener des actions séparées et qui constituent une provocation flagrante. Nous estimons inquiétant le fait que les autorités autoproclamées de la province, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, entreprennent des projets d'infrastructures sans consulter la MINUK et encouragent les Albanais du Kosovo à regagner leurs lieux de résidence antérieurs dans l'irrégularité et par décision unilatérale, sans autorisation légale. Ces actes risquent d'aggraver considérablement les tensions interethniques dans le nord du Kosovo.

Nous partageons les préoccupations des autorités serbes et de l'Église orthodoxe serbe concernant la situation créée du fait du transfert à la police du Kosovo, par la Force internationale de sécurité au Kosovo de l'OTAN, de la responsabilité de protéger les sites du patrimoine culturel et religieux serbe. Nous pensons que cela pourrait exacerber davantage les tensions au sujet de la sécurité au Kosovo, d'autant que des vols et des actes de vandalisme ont été commis dans des lieux saints serbes durant la période à l'examen.

La situation demeure insatisfaisante en ce qui concerne le retour au Kosovo des personnes déplacées, y compris les citoyens serbes. De nombreuses raisons expliquent cela, y compris le fait que les rapatriés craignent pour leur sécurité. Nous continuons de penser, à ce propos, que la Mission des Nations Unies au Kosovo doit, sur la base du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, jouer un rôle aussi actif que possible en faveur du règlement de la question du Kosovo.

La MINUK doit également s'acquitter pleinement de ses fonctions concernant la représentation du Kosovo au sein des organisations et mécanismes régionaux et internationaux.

Les tentatives des médias kosovars de discréditer la MINUK sont inadmissibles. La campagne menée contre le personnel des Nations Unies met en danger le personnel international et l'empêche de s'acquitter de ses fonctions.

Nous sommes très préoccupés par les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général au sujet des enquêtes sur le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo, signalées par le Rapporteur spécial, M. Dick Marty, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Non seulement il arrive à point nommé, mais ce rapport revêt également une grande importance sur les plans moral et humanitaire. Nous nous félicitons de l'adoption d'une résolution par l'Assemblée parlementaire à l'appui d'une enquête sur les incidents mentionnés dans le document.

Il est du devoir de la communauté internationale de diligenter une enquête approfondie et exhaustive. Nous souscrivons à l'argumentation présentée par le Ministre des affaires étrangères de la Serbie à ce propos, et appuyons la mise en place par le Conseil de sécurité d'un mécanisme d'enquête international spécial qui rendrait compte à l'ONU.

Ce type d'enquête est nécessaire car ces activités pourraient s'étendre bien au-delà de la région, et étant donné la situation tout à fait déplorable qui règne au Kosovo en ce qui concerne la protection des témoins, décrite dans le rapport présenté par M. Gardetto au Conseil de l'Europe. Selon ce rapport, il existe au

Kosovo « une réelle menace de représailles et des témoins clefs pourraient être éliminés ». En fait, la seule manière de protéger les témoins et les membres de leur famille est de les réinstaller à l'extérieur du Kosovo.

Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle prépondérant dans le règlement de la question du Kosovo, car il demeure le garant du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de ses propres décisions.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Nous tenons, à notre tour, à remercier S. E. M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour la présentation exhaustive du rapport du Secrétaire général (S/2011/43) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons la présence parmi nous de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, pays avec lequel le Gabon est fier d'entretenir des relations excellentes. Nous le remercions pour sa déclaration, dont nous partageons pleinement le contenu.

Au cours de la période couverte par le rapport du Secrétaire général, la situation politique au Kosovo a été dominée par la tenue, le 12 décembre 2010, des premières élections législatives organisées depuis la déclaration unilatérale et contestée d'indépendance intervenue en février 2008. Nous regrettons que ces élections n'aient pas été organisées ni supervisées par la MINUK, comme cela est prévu dans son mandat au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous regrettons également que la reprise du dialogue entre la Serbie et le Kosovo, que l'Assemblée générale des Nations Unies avait préconisée dans sa résolution 64/298 du 9 septembre 2010, sous la facilitation de l'Union européenne, ait été retardée du fait de la tenue de ces élections. Par ailleurs, la publication du rapport Dick Marty faisant état d'un traitement inhumain de personnes et du trafic illicite d'organes humains au Kosovo est un sujet de préoccupation pour ma délégation. Nous pensons qu'il s'agit là d'une question importante qui mérite toute l'attention requise. Le Gabon soutient donc la nécessité de la mise en place, par le Conseil de sécurité, d'un mécanisme d'investigation responsable devant ce dernier, afin de faire la lumière sur les faits relevés par le rapport Dick Marty. À cet effet, nous soulignons la disponibilité de la MINUK à apporter l'appui nécessaire à ces enquêtes.

Nous déplorons en outre la dégradation du climat au Kosovo, notamment au nord, où la MINUK fait l'objet d'une publicité hostile et non justifiée de la part de certains médias. Nous déplorons que les constructions illégales aient contribué à attiser les tensions entre les communautés. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à privilégier plutôt la voix du dialogue.

Sur le plan de la sécurité, bien que la situation soit demeurée généralement calme, ma délégation reste toutefois préoccupée par l'augmentation du nombre de meurtres et de cas de détention illégale d'armes. La criminalité organisée, la contrebande et les trafics des stupéfiants participent à la création d'un environnement peu sécurisé et continuent d'être un sujet de préoccupation au Kosovo.

Ma délégation voudrait à nouveau souligner l'importance pour les deux parties de poursuivre les discussions sur la question des personnes portées disparues, qui continue d'hypothéquer les efforts de réconciliation entre les différentes communautés. Nous saluons, toutefois, les avancées déjà enregistrées dans ce sens. Nous nous félicitons aussi que les parties aient poursuivi leur coopération au sujet du patrimoine religieux et culturel.

Pour ce qui est de la question des retours des déplacés internes et des refugiés, nous sommes préoccupés par les difficultés financières et matérielles qui constituent un frein à leur réintégration. Nous invitons de ce fait la communauté internationale à apporter une assistance conséquente afin d'encourager le retour de ces personnes dans leur foyer d'origine.

Je voudrais rappeler que mon pays privilégie le dialogue et la concertation dans le règlement des crises et des conflits. Dans le cas du Kosovo, le Gabon rejette toute déclaration unilatérale d'indépendance et demeure fortement attaché au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie.

Enfin, nous tenons à réitérer notre appréciation à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et à la Force internationale de sécurité au Kosovo, qui continuent de jouer un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous renouvelons également notre appui au travail de tous les organismes du système des Nations Unies présents sur le terrain, ainsi qu'à la MINUK et à l'ensemble de son personnel, dont nous saluons le professionnalisme.

M. Amieyeofori (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, de la déclaration très utile qu'il a prononcée cet après-midi. Nous voudrions également remercier Mme Vlora Çitaku de sa déclaration et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour le point complet qu'il a fait de la situation au Kosovo.

Le Nigéria se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2011/43) présenté en application de la résolution 1244 (1999). Nous nous félicitons également de la poursuite de la collaboration entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et les autres facilitateurs en vue de promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région. Il ressort toutefois des exposés d'aujourd'hui que le Kosovo doit toujours relever des défis redoutables, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999). Le Conseil doit examiner attentivement cette situation.

À cet égard, nous tenons à faire remarquer que la MINUK continue d'opérer dans des conditions difficiles, notamment à cause des attaques incessantes dont il est l'objet dans les médias et qui sapent les efforts déployés par la Mission pour s'acquitter pleinement de son mandat. Nous déplorons ces attaques et appelons les parties concernées à la retenue. Le Nigéria estime que la MINUK a toujours un rôle important à jouer et que sa présence et son appui sont nécessaires pour renforcer les efforts visant à aider les communautés à relever les divers défis auxquels elles sont confrontées.

Le Nigéria fait siennes les préoccupations du Secrétaire général concernant les conditions de sécurité précaires dans le nord du Kosovo. Les tensions interethniques et les attaques perpétrées contre les communautés minoritaires, ainsi que contre les membres de la communauté internationale, sapent les perspectives de paix et de stabilité sur le territoire. Nous pensons que les auteurs de crimes doivent être dûment traduits en justice, et des efforts doivent être faits pour aider les victimes. Il importe de prévenir ces incidents en renforçant les mécanismes de protection des vies et des biens et en encourageant la tolérance mutuelle, l'harmonie et la coexistence entre les personnes.

Le Nigéria demeure convaincu qu'un dialogue soutenu est indispensable pour parvenir à un règlement mutuellement acceptable de toutes les questions en suspens au Kosovo. Les parties doivent donc demeurer pleinement attachées au dialogue, conformément à la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, adoptée le 9 septembre 2010. Nous exhortons toutes les parties à redoubler d'efforts pour entamer ce processus le plus rapidement possible en tenant compte de la situation et des préoccupations particulières de toutes les communautés. Les dividendes de la paix qui en résulteront seraient considérables pour le Kosovo et la région, car en plus de remédier au problème de l'insécurité cela ouvrirait des perspectives économiques pour diverses communautés.

S'agissant du problème du trafic illicite d'organes humains au Kosovo souligné par le Secrétaire général dans son rapport, le Nigéria estime que c'est un grave problème relatif aux droits de l'homme qui exige une enquête internationale tenant compte des différentes juridictions concernées. Nous encourageons la MINUK à fournir l'appui qui pourrait s'avérer nécessaire dans le cadre de ce processus.

Nous nous félicitons de l'appui croissant offert aux rapatriés au cours de la période considérée. Il importe de déployer des efforts pour répondre aux préoccupations concernant la viabilité des conditions de retour, notamment la sécurité, l'accès aux services publics, le droit au logement et à la propriété et les opportunités socioéconomiques. L'absence de ces éléments essentiels entravera les efforts visant à promouvoir le retour durable des personnes déplacées, la réconciliation, la stabilité à long terme et le développement au Kosovo.

Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo, mais aussi dans la région, et nous assurons la Mission de notre appui constant.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial Lamberto Zannier de l'exposé très clair et très complet qu'il a présenté au Conseil. Je remercie également S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, et Mme Vlora Çitaku, Ministre kosovare des affaires étrangères par intérim, de leurs déclarations et des éléments sur lesquels ils ont attiré notre attention.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/43) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) nous représente un pays qui rencontre de graves problèmes dans son cheminement – comme nous l'espérons tous –

vers la paix et la prospérité. Il attire également notre attention sur la collaboration de la MINUK avec la Force de paix au Kosovo (KFOR), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et plusieurs autres acteurs présents sur le terrain au Kosovo.

Le Portugal, qui fournit des contingents à EULEX et à la KFOR et qui participe depuis longtemps à la stabilisation des Balkans, se félicite vivement du travail accompli jusqu'à présent. Notre action commune reste essentielle en vue de consolider la paix et de rapprocher la région de son intégration au cadre institutionnel européen – ambition que nous partageons.

S'agissant de la vie politique au Kosovo, les élections générales de décembre sont le principal événement sur lequel puisse se fonder une analyse de cette période. Malheureusement, les élections ont été marquées par certaines graves déficiences et un grand nombre d'irrégularités, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport. Le climat général est cependant resté pacifique, et la Commission électorale centrale et le Comité des plaintes et des recours en matière électorale ont réagi rapidement et réussi à rectifier certaines irrégularités.

Il importe selon nous que les institutions kosovares et les acteurs internationaux continuent d'œuvrer ensemble à consolider les institutions démocratiques et de promouvoir un ferme attachement aux valeurs et aux pratiques démocratiques. Il convient également de noter que la participation de la communauté serbe du Kosovo a été plus élevée qu'en 2007, malgré la faible participation au nord du fleuve Ibër/Ibar.

J'ai pris bonne note des remarques du Représentant spécial concernant les problèmes économiques et budgétaires pressants auxquels est confronté le Kosovo et la nécessité de régler ces problèmes, de peur qu'ils viennent aggraver l'instabilité.

L'incertitude politique au Kosovo a également retardé le dialogue fort nécessaire entre Pristina et Belgrade. Le Portugal prie instamment les deux parties d'entreprendre des négociations approfondies sous les auspices de l'Union européenne en vue de régler tous leurs différends, dans l'esprit de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, et de le faire aussitôt que possible. Ceci servirait sans aucun doute les intérêts de Pristina et de Belgrade, ainsi que de la région et de l'Europe dans son ensemble.

Au-delà des élections, d'autres faits demeurent – dont les conséquences sont plus durables et d'une portée plus large. Les incidents entre communautés se poursuivent et font des victimes des deux côtés, et d'autres éléments fort nombreux pourraient également créer de nouvelles tensions. Il convient de noter et de saluer les efforts déployés par la MINUK et le dévouement dont elle fait preuve en vue de garantir la paix et la sécurité. Nous prions donc instamment tous les acteurs sur le terrain de coopérer pleinement avec la MINUK, en toute bonne foi, et de s'engager dans le processus afin de régler leurs différends.

Mis à part ces incidents, il convient de noter que de nombreux indicateurs sont encourageants, notamment en ce qui concerne le développement du pouvoir municipal. Nous espérons que de nouveaux investissements dans l'éducation et les ressources humaines et financières permettront de renforcer les institutions et les capacités. Et nous espérons que les autorités nationales et locales trouveront des solutions équilibrées aux problèmes qui se posent inévitablement entre les communautés.

Je tiens aussi à souligner l'importance que revêt la coopération en cours entre les autorités kosovares et EULEX dans le domaine de l'état de droit. Encore une fois, la tâche qui incombe à l'Administration kosovare consiste à renforcer les institutions et les capacités. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par le Représentant spécial de l'Union européenne à cet égard.

S'agissant du rapport présenté par M. Dick Marty au Conseil de l'Europe, j'ai pris note des références faites par le Représentant spécial à la gravité de ces allégations et j'ai été très attentif aux remarques présentées au Conseil par le Ministre Jeremić à ce sujet. J'ai pris note en particulier de ses commentaires concernant la dimension régionale potentiellement élargie de ce problème et la nécessité de protéger efficacement les témoins. Ces allégations sont en effet très préoccupantes et, si elles s'avèrent fondées, font état de crimes particulièrement odieux. Elles doivent faire l'objet d'une enquête approfondie. Nous nous félicitons de la volonté dont ont fait part le Kosovo et l'Albanie de coopérer à cet égard.

Nous appuyons pleinement les enquêtes que mène actuellement EULEX dans ce domaine et nous espérons qu'elles permettront de faire une pleine lumière sur ces allégations. Mais nous estimons également qu'il importe de suivre attentivement ce problème et de garder un esprit ouvert quant aux mesures que les enquêtes

pourraient exiger à l'avenir. Conformément à la position que nous avons toujours défendue concernant d'autres crimes graves, qu'ils soient perpétrés dans la région ou ailleurs, non seulement l'impunité est intolérable en elle-même, mais elle représente aussi un obstacle à la paix et à un environnement politique sain marqué par un esprit de coopération.

Les efforts déployés par la MINUK pour protéger les sites religieux et culturels du Kosovo sont un aspect particulièrement réussi du mandat de la Mission. Ils peuvent contribuer largement au contact et au dialogue entre les différentes confessions. Le Portugal est optimiste quant à la qualité des résultats de l'action de la MINUK dans ce domaine. Nous saluons par ailleurs le rôle joué par la Commission chargée de la reconstruction du Conseil de l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la KFOR et EULEX afin que le riche patrimoine du Kosovo, qui resplendit bien au-delà de ses frontières, soit protégé du chaos et sauvegardé pour les siècles à venir.

Pour terminer, le rapport dont nous débattons aujourd'hui nous rappelle une nouvelle fois combien il est important que le Kosovo et la Serbie engagent un dialogue facilité par l'Union européenne. Il permettra de clore ce chapitre de leur histoire, de renforcer la paix et la stabilité dans les Balkans et d'aider la région entière à atteindre ses objectifs d'intégration européenne.

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Zannier de son exposé. Je tiens également à remercier S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères, de nous avoir présenté le point de vue de son pays sur la situation au Kosovo. Ma délégation a écouté avec attention la déclaration de la représentante du Kosovo, M[me] Vlora Çitaku.

Le rapport du Secrétaire général (S/2011/43) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) décrit en détail la situation qui règne sur place. Nous notons que grâce à la facilitation de la MINUK, Belgrade et Pristina ont continué de progresser sur certaines questions, notamment celles des personnes disparues et du patrimoine religieux et culturel. Nous encourageons les deux parties à régler toutes les questions en suspens avec sérieux et au plus vite. La MINUK doit également poursuivre ses efforts en vue de faciliter la communication entre les deux parties.

Nous notons d'après le rapport du Secrétaire général que même si les conditions générales de sécurité au Kosovo sont relativement calmes, la prévalence ininterrompue de la criminalité individuelle et organisée rend la situation sécuritaire potentiellement instable. À cet égard, il convient d'examiner le rapport du Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty, qui contient des allégations de traitements inhumains infligés à des personnes et de trafic illicite d'organes humains. Nous suggérons de mener une enquête approfondie et impartiale par le biais d'une entité habilitée du point de vue juridique à étudier tous les aspects du problème.

Le rapport du Secrétaire général montre qu'un grand nombre de tâches restent à accomplir au titre des piliers 1 et 2 – concernant la police, la justice et l'administration civile, dont la MINUK assure le suivi. Par conséquent, nous invitons instamment le Représentant spécial du Secrétaire général à continuer à mettre en œuvre le mandat de la MINUK.

Nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement avec la MINUK et à lui faciliter le travail. Nous espérons que toutes les questions ayant trait au Kosovo seront réglées pacifiquement par la voie de la consultation et du dialogue. En outre, nous sommes favorables à la prorogation du mandat de la MINUK pour qu'elle puisse continuer de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante du Brésil.

Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et le remercie de sa déclaration. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de son exposé et M[me] Vlora Çitaku de ses observations.

La stabilité dans les Balkans est une question qui préoccupe vivement le Brésil. Nous constatons que des progrès ont été réalisés et nous saluons les efforts déployés pour que la région demeure stable et continue d'avancer sur la voie de l'intégration et de la coopération. Le Brésil reste convaincu que la résolution 1244 (1999) constitue un cadre adéquat pour un règlement négocié du différend. Nous ne doutons pas qu'une solution juste et légitime sera trouvée sous les auspices du Conseil de sécurité, conformément à son autorité et à sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Brésil appuie le travail inestimable accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans l'exécution du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. La MINUK a un rôle clef à jouer au Kosovo dans le cadre de la résolution 1244 (1999), s'agissant surtout de promouvoir le dialogue entre Pristina, Belgrade et les autres acteurs concernés. Je voudrais revenir sur les événements politiques survenus récemment sur place qui pourraient avoir une incidence sur les efforts en vue d'un règlement définitif.

Les élections à l'Assemblée du Kosovo, le 12 décembre, se sont déroulées dans un climat de paix, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2011/43). Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que la MINUK n'a pas participé à l'organisation de ces élections qui n'ont pas été convoquées par le Représentant spécial du Secrétaire général. Il convient de rappeler qu'en vertu de la résolution 1244 (1999), la tenue d'élections est l'une des principales responsabilités de la présence internationale civile au Kosovo. Il faut également tenir compte des remarques faites par les observateurs internationaux au sujet des plaintes et allégations d'irrégularités du scrutin. Il convient d'enquêter sur les accusations selon lesquelles les élections tenues au Kosovo n'ont pas été conformes aux normes internationales.

Le rapport du Secrétaire général attire également l'attention sur un certain nombre d'incidents violents dont ont été victimes des membres de la communauté internationale au Kosovo. Même si dans l'ensemble la situation est restée relativement calme sur le plan de la sécurité, on ne peut tolérer les attaques visant directement des agents internationaux et des membres du personnel de l'ONU. Le Brésil partage les préoccupations du Secrétaire général face à la présentation déformée des activités menées par la MINUK et au fait que son autorité soit ouvertement remise en cause dans le nord du Kosovo. Cette situation constitue une menace réelle pour le personnel de l'ONU et fait obstacle à la mise en œuvre du mandat de la MINUK.

Nous prenons également note des commentaires faits par M. Jeremić au sujet de l'enquête sur les allégations de traitement inhumain de personnes et de trafic illicite d'organes humains au Kosovo. On ne saurait ignorer la gravité de telles allégations. Il faut mener une enquête crédible et approfondie. Il serait intéressant d'envisager les diverses options permettant de satisfaire à la nécessité de faire participer différentes juridictions et à celle de se conformer à la résolution 1244 (1999).

Pour terminer, nous sommes convaincus que le Conseil doit continuer à suivre de près l'évolution de la situation politique au Kosovo. Nous espérons que le dialogue entre Pristina et Belgrade, facilité par l'Union européenne, pourra commencer dans les plus brefs délais. Comme le prévoit la résolution 64/298 de l'Assemblée générale, adoptée en septembre 2010, il est essentiel que ces négociations aboutissent. Le dialogue est le meilleur moyen de régler les questions en suspens et de garantir la paix, la sécurité et la stabilité.

Je reprends à présent mes fonctions de présidente du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.